FACULTE DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY
1919-1920 2e Série. No 119

LA LUTTE ANTIVÉNÉRIENNE

A NANCY

DE LA RENFERMERIE EN DISPENSAIRE

THÈSE

Présentée et soutenue publiquement le Mercredi 21 Avril 1920

POUR OBTENIR LE GRADE DE

DOCTEUR EN MÉDECINE

PAR

Marie-François-Emile CŒURDACIER

Né le 20 Septembre 1889, à Monthureux-s.-Saône (Vosges).

Examinateurs de la Thèse :

MM. L. SPILLMANN, professeur .. *Président*
G. ETIENNE, professeur....
RICHON, agrégé..... *Juges*
J. PARISOT, agrégé .....

Le Candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'enseignement médical.

NANCY
ANC. IMPRIMERIE VAGNER, 3, RUE DU MANÈGE

1920

FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY
1919-1920 2e Série. No 119

LA LUTTE ANTIVÉNÉRIENNE

A NANCY

DE LA RENFERMERIE EN DISPENSAIRE

THÈSE

Présentée et soutenue publiquement le Mercredi 21 Avril 1920

R. UNIV. BIBLIOTHEEK LEIDEN

POUR OBTENIR LE GRADE DE

DOCTEUR EN MÉDECINE

PAR

Marie-François-Emile CŒURDACIER

Né le 20 Septembre 1889, à Monthureux-s.-Saône (Vosges).

Examinateurs de la Thèse :

MM. L. SPILLMANN, professeur.. *Président.*
G. ETIENNE, professeur.... *Juges.*
RICHON, agrégé..... *Juges.*
J. PARISOT, agrégé..... *Juges.*

Le Candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'enseignement médical.

NANCY
ANC. IMPRIMERIE VAGNER, 3, RUE DU MANÈGE
—
1920

FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY

Doyen : M. E. Meyer, ✲, I ✪.
Assesseur : M. Weiss, O ✲, I ✪.
Doyen honnoraire : M. F. Gross, O ✲, I ✪.
Professeurs honoraires : MM. Beaunis, O ✲, I ✪ ; Nicolas, I ✪ ; Prenant, ✲, I ✪ ; F. Gross, O ✲, I ✪ ; Chrétien, I ✪ ; Herrgott, ✲, I ✪.

Professeurs

Clinique chirurgicale	M. Weiss, ✲, I ✪.
Chimie médicale et toxicologie	M. Garnier, I ✪.
Hygiène	M. Macé, I ✪.
Physiologie	M. E. Meyer, ✲, I ✪.
Clinique médicale	M. Simon, I ✪.
Histoire naturelle médicale	M. Vuillemin, I ✪.
Clinique ophtalmologique	M. Rohmer, I ✪.
Médecine légale	M. P. Parisot, ✲, I ✪.
Clinique des maladies des enfants	M. Haushalter, ✲, I ✪.
Anatomie pathologique	M. Hoche, ✲, I ✪.
Clinique médicale	M. Etienne, I ✪.
Clinique chirurgicale	M. Vautrin, ✲, I ✪.
Clinique des maladies syphilitiques et cutanées	M. Spillmann, ✲, I ✪.
Clinique de chirurgie infantile et d'orthopédie	M. Frœlich, ✲, I ✪.
Physique médicale	M. Lambert, I ✪.
Clinique obstétricale et Accouchements	M. Fruhinsholz, ✲, I ✪.
Histologie	M. Collin, I ✪.
Anatomie descriptive	M. Lucien, ✲, I ✪.

Professeurs-Adjoints

Clinique d'oto-rhino-laryngologie	M. Jacques, ✲, I ✪.
Clinique des voies urinaires	M. André, ✲, I ✪.

Chargés de cours complémentaires

Médecine opératoire	M. Michel, I ✪, agrégé.
Clinique chirurgicale élémentaire (1)	M. Michel, I ✪, agrégé.
Clinique des maladies mentales	M. Paris, ✪.
Clinique des maladies des vieillards	M. Richon, ✲, I ✪, agrégé.
Pathologie interne	M. Richon, ✲, I ✪, agrégé.
Accouchements	M. N...
Clinique des maladies tuberculeuses (1)	M. Perrin, I ✪, agrégé.
Thérapeutique	M. Perrin, I ✪, agrégé.
Clinique des maladies tuberculeuses (1)	M. J. Parisot, ✲, I ✪, agrégé.
Pathologie expérimentale et pathologie générale	M. J. Parisot, ✲, I ✪, agrégé
Pathologie externe	M. Binet, I ✪, agrégé.
Clinique médicale élémentaire (1)	M. N.
Clinique d'électrothérapie	M. N.

Agrégés en exercice

M. Michel, I ✪.
M. Richon, ✲, I ✪.
M. G. Gross, ✲, I ✪.
M. Robert, I ✪.
M. Busquet, I ✪.
M. Binet, I ✪.
M. Perrin, I ✪.
M. Thiry, ✲, I ✪.
M. Fairise, A ✪.
M. J. Parisot, ✲, I ✪.

Agrégés libres

MM. Remy, A ✪, Février, G O ✲, I ✪.

M. H. Coiffard, I ✪, Secrétaire.
M. Lambert des Cilleuls, ✲ ✪, I ✪, Secrétaire honoraire.

(1) Fondation de l'Université.

La Faculté a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend ni les approuver ni les improuver.

A MON PÈRE ET A MA MÈRE

Témoignage de vive affection et de reconnaissance.

À MON PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR L. SPILLMANN

En souvenir des précieux conseils reçus à la Clinique de Syphiligraphie de l'Hôpital Maringer.

A MES JUGES

MONSIEUR LE PROFESSEUR G. ETIENNE

MONSIEUR LE PROFESSEUR AGRÉGÉ RICHON

M. LE PROFESSEUR AGRÉGÉ J. PARISOT

De l'enseignement et de la bienveillance desquels je garde un souvenir reconnaissant.

INTRODUCTION

Le présent étant issu directement du passé et notre conduite actuelle étant régie par des lois, des habitudes et des préjugés parfois séculaires, et non seulement nos mœurs, mais encore nos institutions, les locaux qui les abritent nous ayant été transmis par nos pères, il ne nous a pas paru complètement inutile d'étudier à quelle époque, pour quels motifs et dans quelles conditions on a commencé à Nancy la lutte antivénérienne.

Partant de l'époque où les vénériens étaient repoussés de tous les hôpitaux, nous voyons au XVIII[e] siècle, inspirée par un but de préservation sociale, un début d'assistance médicale avec création de renfermeries pour filles libertines et de ces deux mesures va sortir le premier hôpital pour vénériens. Il existait déjà depuis longtemps dans le Refuge une œuvre de régénération morale dont le rôle n'est pas à négliger dans la prophylaxie de ces maladies. Nous verrons ensuite les médecins de Nancy lutter contre les préjugés qui relèguent ces malades dans des hôpitaux-prisons et demander à toutes les époques

des soins égaux pour eux : résultat qui ne fut obtenu qu'au XX^e^ siècle. Avec les acquisitions de la thérapeutique, la consultation externe et le traitement ambulatoire de la syphilis vont apparaître, et permettre de soigner plus énergiquement un plus grand nombre de malades. Au début du XIX^e^ siècle, la réglementation de la prostitution est établie ; on fonde de grands espoirs sur elle, mais on doit constater qu'après un siècle la syphilis n'a même pas été enrayée dans sa progression. Au contraire, la guerre survenant, le chiffre des syphilitiques va doubler dans la population de Nancy.

A l'heure actuelle la lutte antivénérienne doit passer au premier plan des préoccupations sociales et médicales. A côté de la réglementation, à côté d'une législation instituant un délit civil et pénal de contamination vénérienne, à côté de l'éducation morale et des réformes sociales protégeant les jeunes filles et les femmes, détournant les jeunes gens par tous les procédés des tentations des prostituées, à côté d'une propagande active, instruisant le public, détruisant les préjugés, préconisant les procédés de prophylaxie individuelle, il est une mesure qui intéresse plus particulièrement le médecin et qui est de nature à donner les plus grands résultats. La création de dispensaires qui se répandent partout actuellement semble le moyen dont il faut attendre le plus de résultats. Ayant décrit ce qui existe à Nancy actuellement, nous verrons, d'après l'expérience des autres, ce qu'il serait possible de faire.

PREMIÈRE PARTIE

La lutte antivénérienne aux XVIII[e] et XIX[e] siècles

CHAPITRE PREMIER

L'assistance aux pauvres vénériens au XVIII[e] siècle. — Les renfermeries pour filles libertines : la Cimenterie, la Vénerie, la Tonderie.

Jusqu'au XVIII[e] siècle il n'existe à Nancy aucun hôpital pour le traitement des vénériens, aucune mesure de prophylaxie n'est prise pour empêcher la propagation de la maladie, suivant le vieux préjugé, non encore disparu aujourd'hui, que ces malades sont des débauchés justement punis de leurs désordres. Peu de villes pourtant à cette époque, étaient aussi riches en établissements charitables et en œuvres d'assistance : outre les hôpitaux dotés de riches fondations par les ducs de Lorraine et les particuliers, il existait une aumône publique dont personne n'était exempté, depuis le duc, les gentilshommes et ecclé-

siastiques, jusqu'aux gens de roture et qui servait à l'entretien et à la nourriture des indigents infirmes de la ville. Les médecins et chirurgiens allaient donner leurs soins à domicile à ces malades sur indication des curés des paroisses. Ils étaient payés sur cette aumône publique. Plus tard ce fut la ville qui assura leur traitement et l'on appela médecins et chirurgiens stipendiés ceux qui furent chargés de ce service d'assistance.

Si les vénériens n'étaient pas admis dans les hôpitaux, ils n'avaient pas davantage droit à l'aumône publique. La syphilis existait cependant et se répandait de plus en plus, comme on le constate dans une délibération de l'hôtel de Ville du 31 août 1754 : la Chambre « voit avec douleur que les mœurs corrompues de la jeunesse, communiquent à quantité de familles, une infection qui deviendrait bientôt générale dans le peuple, si elle ne pensait à en arrêter la cause ». La crainte de la contagion fit adopter deux sortes de mesures : l'une fut d'assurer les soins gratuits aux pauvres vénériens de la ville et l'autre de renfermer et de traiter également jusqu'à guérison les femmes de mauvaise vie, les *libertines*, qui contribuaient pour beaucoup à la dissémination de la maladie (1).

(1) A cette époque, il n'est pas encore question de blennorrhagie. C'est un symptôme parfois de la maladie vénérienne, de même que « poulain, chancre, pustules, crêtes, condylomes et phimosis... » l'ulcère vénérien est une solution de continuité entretenue par un vice véroliqué et qui ne cède qu'aux antivénériens... Il y en a d'internes dont le pus s'écoule par l'urèthre dans les hommes et par le vagin dans les femmes, qu'on connaît sous le nom de chaudepisse (*Chirurgie complète suivant le système des modernes*, Paris, MDCCLVII).

Mais, comme pour le traitement des vénériens indigents, c'est une dépense extraordinaire que s'impose la ville, le conseil des magistrats en délibère et après rapport du chirurgien stipendié indiquant la nature de la maladie, l'extrême pauvreté du malade, le danger qu'il pourrait y avoir pour les voisins, mentionnant parfois que la maladie a été contractée par un accident qui n'a aucune part au libertinage, les magistrats décidaient que la ville prendrait le traitement à sa charge. C'est ce qu'elle fit en 1737 pour la nommée G... « atteinte d'une vérole confirmée et invétérée, ainsi que sa fille qui peut avoir quatre ans ». Le rapport du sieur Petitdidier, chirurgien, concluait ainsi : « maladie très contagieuse et susceptible du mauvais air, surtout dans une maison où il y a beaucoup d'enfants » (1).

Le malade était soigné chez lui, ou confié à un voisin, et le chirurgien avançait tous les frais de son traitement qui lui étaient remboursés plus tard par la ville. Outre les médicaments il payait le lait, un pot (2 litres 3) par jour, la viande une livre par jour, le bois nécessaire pour chauffer les bains : quinze pieds de bois à 12 sols l'un, pour un traitement..

Le traitement de la syphilis était alors très coûteux, nous voyons la ville payer 360 livres pour la nommée G... et sa fille ; 142 livres 10 sols pour François B... et autant pour Catherine E... Pour nous représenter l'équivalence de cette somme à notre époque, il faudrait multiplier ces chiffres par dix. Et pourtant le sieur Petitdidier faisait des prix

(1) Archives de Nancy, CC, 408, 502, 428, 513.

honnêtes, il demandait 10 sols pour une saignée et d'autre part la ville regardait de près les notes et les réduisait parfois du tiers.

Voici, reproduite en entier une de ces notes d'honoraires :

Etat des avances faites à l'occasion de trois personnes vérolées, qui ont été confiées aux soins du chirurgien soussigné, en conséquence des ordres de M. le lieutenant général de police. En date du 23 avril 1763.

I. — La nommée Catherine R..., veuve de Pierre.

MALADIE — Ulcère vénérien à la gorge, à la luette et à la langue. Carie aux os du palais, complication de scorbut.

AVANCES pour les remèdes, le bois, le lait, etc.
- Liqueur de Van Swieten.
- Gargarismes composés, gargarismes simples, tisanes.
- Décoction d'orge, apozèmes antiscorbutiques.
- Purgations liquides et en bols.
- Différents topiques, pommades, essences.
- Le bois pour les bains, le lait pour boisson. 85l 10s.

II. — Le fils de Jean R..., âgé de 7 ans.

MALADIE — Des pustules sur toute l'habitude du corps, des crêtes au scrotum et rhagades à l'anus.

AVANCES pour les remèdes, la viande, le bois, le lait, etc.
- Onguent napolitain pour les frictions, les purgations, les tisanes.
- Pommades pour les rhagades et pustules.
- La viande payée à la bouchère.
- Le bois pour les bains.
- Le lait payé à la laitière. 48l 5s.

III. — La nommée Françoise M..., détenue à la Vénerie.

MALADIE — Les symptômes de la vérole étaient si graves qu'elle ne pouvait sortir de la Vénerie et il a été ordonné qu'elle y resterait jusqu'à ce qu'elle put marcher librement.

AVANCES pour les remèdes et la nourriture.
- La viande payée à la geôlière, les tisanes, les décoctions émollientes, les purgations et pommades, l'onguent napolitain, les linges, de l'argent avancé pour son départ. 20l 5s.

PIERROT.

Le premier pas était fait, le principe de la gratuité des soins aux malades atteints de syphilis, qui jusqu'alors était des réprouvés dans la société, était

admis. Mais l'on peut penser combien l'application du traitement au domicile du malade était une source de difficultés pour le malade et pour le médecin. La publicité administrative qui était faite autour de ces malades ne devait pas non plus les inciter beaucoup à rechercher les soins officiels. Et de fait, de 1737 à 1765, nous n'en voyons qu'une dizaine bénéficier de cette assistance médicale. Combien d'autres devaient continuer à vivre avec leur syphilis et à la semer autour d'eux, on peut s'en faire une idée quand on connaît l'insouciance et la répugnance actuelle des malades à se faire traiter alors que toutes les facilités sont mises à leur disposition. Et en effet nous voyons que François B... et Catherine E... sont affligés de la maladie par accident qui n'a point de part au libertinage. Il en est bien certainement de même pour la petite fille de quatre ans de la nommée G... et pour le fils de Jean R...

Ce qui pourrait le mieux fixer sur l'importance de la syphilis à Nancy à cette époque, c'est, outre les inquiétudes des magistrats, le grand nombre de filles libertines traitées pour syphilis dans leurs Renfermeries. En 1756 il est permis d'évaluer à vingt, au minimum, le nombre des filles syphilitiques traitées — pendant le seul mois d'avril 1760, six passent par les remèdes. De combien de contaminations avaient-elles été la cause dans l'élément civil et militaire ? Il est permis de dire que la syphilis n'était pas une affection rare à cette époque et peut-être bien peu éloignée comme fréquence de ce qu'on voit de nos jours. La période troublée que la Lorraine venait de

traverser avec passages incessants de troupes françaises, et occupation de Nancy par ces mêmes troupes y était pour quelque chose. La Chambre l'avait constaté d'ailleurs en 1692 : « les garnisons continuelles qu'il y a en la ditte ville y attirent plusieurs filles et femmes de mauvaise vie qui infectent non seulement les soldats, mais encore la jeunesse ». *Nil novi.*

Comment va-t-on arriver à la conception d'hôpitaux spéciaux pour vénériens ? On va le voir en étudiant l'histoire des établissements de réclusion pour libertines, vagabonds et mendiants. C'est bien lentement que les esprits se sont dégagés de ce préjugé fatal qui ne veut pas voir dans les vénériens des malades ayant droit aux mêmes soins que les tuberculeux ou autres, et préjugé qui fut surtout cause de l'extension de la maladie.

⚜ ⚜ ⚜

Ce fut en 1754 que la Chambre, soucieuse d'éviter la propagation des maladies vénériennes qui se répandaient dans la population, prit les premières mesures destinées, non pas à réglementer la prostitution que la loi ne reconnaissait pas et qui était punie très sévèrement (le fouet, le fer rouge, le pilori) (1), mais à sauvegarder tout à la fois la morale et la santé publique.

(1) Le pilori, que le peuple nommait jalande, était une espèce de cage ronde, de six pieds de haut sur trois pieds de diamètre, garnie de gros barreaux de bois, soutenue par un pivot comme celle des écureuils. On y mettait quelquefois trois ou quatre filles que les écoliers en sortant du collège, faisaient tourner sans cesse au point de leur faire vomir le sang.

Jusqu'à cette date les filles et femmes de mauvaise vie étaient renfermées à la Conciergerie, avec quantité d'autres prisonniers de l'un et l'autre sexe. Celles qui étaient gâtées, confondues avec celles qui ne l'étaient pas. Le lieu n'était pas aménagé pour les soigner. De plus, leur nombre augmentant, les prisons n'étaient plus suffisantes pour les contenir toutes. Un nouveau local devenait nécessaire. On jeta les yeux sur le bâtiment de la Poissonnerie, qui servait alors de magasin à blé. Ce bâtiment était situé entre les rues Stanislas et Gambetta et correspondait au n° 1 actuel de la rue Saint-Dizier. La Poissonnerie devint la Cimenterie.

Des libertines d'alors il est permis de faire deux grandes catégories. Il y a d'abord les filles qui suivent les armées ; elles représentent toutes les provinces de France : les Flandres, la Bourgogne, la Bretagne, l'Alsace. D'autres viennent de plus loin encore : les provinces rhénanes, Mayence, l'Espagne. Ce sont la belle Rosette, la grande Marie, Marianne et Gogotte, Babette et Fanchon, La Comtoise, Lisbeth de Maurehange, la Visitation, la Popoly. A côté d'elles, une autre catégorie comprend les filles de bourgeois ou d'artisans de Nancy, qui se livrent à l'inconduite, qui parfois sont internées à la demande de leur famille, pour une *connaissance* qu'elles ont faites. Plus susceptibles de relèvement que leurs compagnes, ce sera surtout parmi elles que nous verrons se recruter les pensionnaires du Refuge.

La renfermerie de la Cimenterie fut aménagée de la façon suivante : au rez-de-chaussée, le logement

du concierge et l'infirmerie des vénériennes. C'était une grande salle chauffée, où logeaient les femmes infectées jusqu'à guérison ; elles y étaient strictement isolées de leurs compagnes saines. Les soins leur étaient donnés par les médecins, chirurgiens et apothicaires stipendiés de la ville, le guichetier faisait en outre fonction d'infirmier. Voici quelle était la nature de ces soins.

Après la saignée préalable à tout traitement, on administrait aux filles infectées une médecine composée comme suit :

Rhubarbe, un gros ; sènné mondé, 3 gros ; cristal minéral, 1/2 gros ; coriendre, 1 p. ; manne, 1/2 once ; sel d'Epson, 1/2 once ; sirop de nerprun, une once.

Le traitement par les bains n'était pas employé à la Cimenterie. Mais tous les malades soignés en ville en usaient. On les remplaçait par force pintes de tisanes sudorifiques faites avec :

Esquine, salsepareille, gayac, sassafras, à à 1/2 once, réglisse, 6 gros.

Et seulement quinze jours après la médecine, on passait aux frictions avec l'onguent mercuriel double. Parmi les adjuvants du traitement reviennent incessamment les anglaises (1) de gargarismes rafraichissants, avec décoction d'orge et d'agrimoine et miel rosat : 4 onces ; l'onguent de la mère (2), et toujours des pintes de tisanes faites avec racine de chicorée et la réglisse (3).

(1) Bouteille de forme spéciale.

(2) Onguent de la mère Thècle ; à base de litharge, maturatif et résolutif.

(3) Archives de Nancy, CC, 521.

Ces filles étaient aussi fréquemment atteintes de la gale et c'est par vingt à la fois qu'on les traitait : « Pour vingt filles infectées de la galle, vingt médecines, composées chacune avec rhubarbe, 1 gros; senné mondé, 3 gros ; les correctifs : confection Hamech, 6 gros ; sirop de nerprun, 1 once.

Et huit jours après, on les frottait avec : onguent populéum, rosat, à à, 1 once, mercuriel, 2 gros.

Ces purgatifs, sudorifiques et mercuriaux, administrés jusqu'à ce que la bouche s'échauffe, mettaient la patiente assez mal en point. Si le régime intérieur de la Cimenterie est très dur, celui de l'infirmerie des vénériennes comporte les adoucissements que demande leur état, alors qu'on aurait pu s'attendre à les voir doublement mal traitées et du fait de leur profession et du fait de leur maladie. A ces pauvres filles, passées par les remèdes, on faisait la faveur d'un régime spécial : de la viande, du pain blanc, du lait, du vin, des œufs. En 1761, on acheta une « caffetière » pour l'infirmerie. C'était le concierge, Gallien, qui était chargé de ces achats et il indique sur les mémoires, que c'est par ordre de Monsieur Pierrot, « syrurgien estipendié » qu'il a acheté ces aliments.

On trouvait aussi, au rez-de-chaussée, les cachots et préaux, et « des places qui auraient quatre pieds de Roy de large sur cinq de profondeur, avec de bons poteaux de part et d'autre, auxquels on enchaînait les libertines, qui étaient obligées de piler du ciment, en été, le matin depuis sept heures jusqu'à onze heures ; l'après-midi depuis deux heures jusqu'à six

heures ; l'hiver, depuis huit heures jusqu'à onze et de une heure à quatre heures ; auxquels ouvrages elles travailleront sans relâche, au défaut de quoi elles seront corrigées sur les épaules par les guichetiers, sans qu'ils pussent toucher sur la tête en aucun cas.

Le premier étage fut destiné à une chapelle, à une infirmerie pour les malades ordinaires et à deux grands ouvroirs où elles furent occupées à filer la laine, car l'article des lettres-patentes qui condamnait ces malheureuses au ciment n'a jamais été exécuté. C'est du moins ce que dit Lionnois. Cependant, d'une part, ces ouvroirs avaient été prévus par les réglements : « Lorsque les dites filles auront donné des marques de repentir et d'un désir sincère de s'occuper à des ouvrages moins pénibles, on pourra les autoriser à carder et à filer de la laine pour la manufacture de la Vénerie ou autre, et le salaire qui en proviendra sera employé à leur acheter du linge, des habillements, ou à leur procurer de petites commodités pour la nourriture ou autrement. » Et, d'autre part, le vocable populaire sous lequel de temps immémorial on désignait la Maison de Secours, « La Brique », doit certainement son origine à ce fait que l'on pilait du ciment à la renfermerie, ou plutôt un mélange de brique et de chaux qu'on appelait ciment à cette époque. Et pour que ce vocable soit arrivé jusqu'à nous à près de deux siècles, c'est que ce fait a causé une impression plus profonde que n'en ferait un article de règlement non appliqué.

Au second et troisième étages, se trouvaient quatre-vingt quatorze loges où l'on enfermait les libertines séparément, tout le temps qu'elles n'étaient pas occupées à travailler. Si l'on met ce chiffre de quatre-vingt quatorze loges en regard de la population de Nancy à l'époque (25.000 habitants environ), l'on constate que sous le rapport de la prostitution, la ville d'alors ne le cédait en rien à la ville d'aujourd'hui. Les filles dans leurs loges couchaient sur la paille, elles y étaient au régime des prisons : au pain et à l'eau.

La durée du séjour était variable. On voit qu'en 1759, dix restèrent renfermées de 1 à 6 mois, douze de 6 à 12 mois, sept de 1 à 2 ans, huit de 2 à 5 ans, et deux 5 ans (1). Durant leur séjour les vénériennes pouvaient subir plusieurs traitements successifs.

On n'oubliait jamais à cette époque la guérison morale qui importait autant que la guérison du corps. On voulait « qu'en mortifiant la chair et la réduisant en servitude, la passion ralentie fut suivie de regrets et d'une résolution de vivre plus sagement à l'avenir, mais comme cette correction continuée trop longtemps eut peut-être été au-dessus des forces d'un sexe dont la constitution n'est pas d'en avoir beaucoup, la Chambre imagina qu'après une prison, un travail de six mois, et une preuve de conduite durant ce temps, on pourrait placer les libertines dans un autre lieu, où dirigées et éclairées par les

(1) Pillement. — *La prostitution en Lorraine*, 1904.

principes de la Religion on les ferait revenir à elles-mêmes. »

Cet autre lieu, ce fut le monastère de Notre-Dame du Refuge. Le but de sa fondatrice, la Mère de Ranfaing (1592-1646), avait été de faire œuvre de charité en s'intéressant « aux filles perdues, tombées dans la débauche la plus vile, aux prostituées de bas-étage, que tout le monde repousse et dont tout le monde se détourne ». Continuant ses vues, l'abbé de Bouzey, supérieur du Refuge, donna, en 1749, 20.000 francs, pour quatre places destinées aux femmes de mauvaise vie. En 1751, il créa quatre nouvelles places. En 1755, le nombre des places était de vingt-cinq, avec une somme d'entretien de 100.000 francs (1).

Au bout de six mois de détention à la Renfermerie, les filles qui s'étaient fait remarquer par leur bonne conduite pouvaient être désignées pour le Refuge. Les orphelines de père et de mère avaient un droit de préférence. Ne pouvaient être désignées, les filles atteintes de maladies contagieuses, c'était le cas des vénériennes, ou incurables, les enceintes, les folles et les filles flétries par sentences ou arrêts. Le Refuge n'était pas un hôpital, mais en combattant la prostitution, il combattait la syphilis et les autres maladies vénériennes dans la mesure où celles-ci sont la conséquence de celle-là. Dans la lutte contre les maladies vénériennes une part doit être faite à l'influence des idées morales et religieuses. Sur ce

(1) L. Spillmann et J. Benech. — *Du Refuge à la Maison de Secours.*

point tout au moins, le passé était supérieur au présent.

Le séjour au Refuge était de quatre années. On pensait que ce temps serait suffisant pour ramener les libertines dans le droit chemin. Elles étaient désignées par le chanoine. Tous les ans, le 1er janvier, six filles sortaient du Refuge et six nouvelles venaient occuper leurs places.

Au sortir de la Renfermerie, le séjour du Refuge devait paraître enchanteur aux renfermées. C'était toujours une prison ; les locaux qu'elles occupaient, en bordure de la rue de Grève (Charles III), ne comportaient aucune issue sur cette rue. Les chambres des libertines ne prenaient jour que sur le cloître intérieur et encore les petites fenêtres furent garnies de puissants barreaux de fer. Mais, c'en était fini avec le régime du ciment. Elles couchaient dans des lits, et au lieu du pain et de l'eau quotidiens, elles recevaient une alimentation qui comportait vin et viande. Si elles tombaient malade, l'apothicaire Beaulieu leur composait les potions les plus compliquées sur ordonnances des médecins et chirurgiens et leur administrait les médecines les plus variées. C'est lui également qui fournissait de remèdes la Renfermerie. Mais on était ici plus parcimonieux. Pour les vingt-cinq pensionnaires du Refuge, en 1766, sa note s'élève à 137l19s, alors que pour les quarante libertins et libertines de la Vénerie, elle n'est la même année que de 74l7s.

Revenons à la Renfermerie. Les trois premières années le roi (Stanislas) donnait 6 sols par jour pour

l'entretien de chaque renfermée. Cette somme paraît bien modique aujourd'hui, mais alors le pain valait 2 sols la livre, la viande 6 sols, et le vin, le meilleur de Lorraine et Barrois, 6 à 10 sols le pot. Quand il eut cessé de payer, la ville trouva la dépense trop forte. On ouvrit les portes à beaucoup. L'éternelle question financière força les magistrats à oublier leur souci de morale et de salubrité publique. D'autres furent confiées aux entrepreneurs de la Vénerie qui les employèrent dans leur manufacture.

Au 1er janvier 1759, il ne restait que 21 filles enfermées. Il en rentra 18 pendant l'année, mais en sortit 14. Au 1er janvier 1760, il y en avait donc 25. De ces 25, il n'en restait plus que 11 lors de la fermeture, dans le courant de 1760. Et celles qui restaient étaient celles qui étaient malades.

* * *

En 1760, la ville voulut changer l'emplacement de la Cimenterie, qu'elle trouvait indécemment placée au centre de Nancy. L'essai de suppression n'avait pas du avoir des résultats bien heureux. On veut faire une renfermerie pour libertins et libertines. Pour cela, on va prendre une partie des bâtiments d'une manufacture de draps, appelée la Vénerie, parce que construite sur l'emplacement d'une vénerie, où les ducs de Lorraine logeaient leurs chevaux et chiens. Elle était située hors la ville, sur l'emplacement de l'Université actuelle et de la rue de la Ravinelle.

Les bâtiments de la Renfermerie étaient inclus

dans l'ensemble de la manufacture. Une entrée spéciale y donnait accès. A droite du couloir d'entrée et donnant sur une cour commune, la chambre à four et l'infirmerie. A gauche se trouvaient un ensemble de bâtiments et de cours disposées symétriquement côte à côte, pour les libertins et libertines ; deux logements de guichetiers, l'un gardant les garçons, l'autre les filles, et de part et d'autre trois cachots dont les ferrures des portes, serrures et verrous avaient été spécialement renforcés par Jean Lamour. Vis-à-vis de ces bâtiments et séparés par deux cours distinctes, les ouvroirs et logements des détenus et une chapelle.

A l'infirmerie, les femmes recevaient les mêmes soins que précédemment. A cette époque, après 1760, le sieur Pierrot, chirurgien, emploie souvent comme traitement le remède de M. Van Swieten, qui connaissait alors la vogue des nouveaux traitements. Il durait six semaines : matin et soir le malade prenait une cuillerée de liqueur de Van Swieten, la teneur en sublimé étant plus faible qu'actuellement (0,60). Il buvait ensuite 500 grammes de décoction d'orge ou de guimauve, coupée avec un tiers de lait. Au cours du traitement, le patient devait subir douze purgations.

Les filles travaillaient à la manufacture et ce qu'elles gagnaient était pour elles. Il semble que l'on a voulu tenter un essai de régénération morale par le travail. Le régime était toujours aussi sévère. Elles couchaient sur des paillasses renouvelées rarement. Il en est fourni six pour l'année 1762. La

ville donnait six sols par tête et par jour au concierge Gallien, pour la nourriture des libertins et libertines internés, et encore, il devait sur cet argent, prélever ses émoluments. Aussi, à plusieurs reprises, la ville dut lui faire des gages, à cause du petit nombre des renfermées. Il n'y eut, en effet, de 1760 à 1764 qu'une moyenne de quinze filles et de vingt-cinq garçons, à cause des travaux de construction en cours (1).

* * *

En 1766, la Lorraine est définitivement annexée à la France. En 1769, des ordres sont donnés pour installer dans toutes les généralités des dépôts de mendicité destinés : 1° aux vagabonds condamnés ; 2° aux mendiants ; 3° aux filles et femmes de mauvaise vie arrêtées à la suite des troupes et condamnées au renfermement par ordonnances militaires ; 4° aux particuliers pour démence ou inconduite. En cette année déjà, l'Etat prend l'administration de la Vénerie. En 1770, le dépôt de mendicité de Nancy est ouvert. Dans le peuple, il était désigné sous le nom de Pouillerie ou Tonderie, parce que les détenus indisciplinés étaient tondus (2). Une partie de ces bâtiments, d'aspect sordide, subsiste encore aux n^{os} 96 et 98 de la rue Saint-Nicolas.

La Tonderie est avant tout organisation pénitentiaire : les vagabonds condamnés, filles et femmes envoyées par ordonnances militaires, de même que

(1) *Mémoires de la Société d'Arch. Lorraine*, tome LIX, 1909.
(2) Archives de la Meurthe, C. 326, 329, 334.

les voleuses, mendiantes en prévention de jugement y sont renfermées. Mais c'est aussi asile de fous ; les vieillards infirmes y sont hospitalisés, les filles enceintes y viennent faire leurs couches ; les vénériennes y sont soignées en grand nombre : les libertines d abord ; mais à la fin y étaient soîgnés aussi les vénériens indigents des deux sexes. C'était une prison, mais aussi un hôpital. A côté des geôliers il existe un personnel d'infirmiers et d'infirmières avec leurs prévôts et prévotes, sous les ordres de deux officiers de santé, un chirurgien chef et un médecin, dont l'un fait en outre le service d'apothicaire.

Envoyée par ordonnance militaire, nous voyons l'éternelle Rosette des Renfermeries, conduite sous bonne garde au Dépôt. Après avoir franchi le porche massif et voûté, les portes se referment derrière elle. Elle est dans un couloir sombre et humide. On lui retire son argent, sauf 6 francs, on lui rendra à sa sortie. Après ces formalités, elle passe dans une pièce voisine où elle quitte tous ses vêtements et après un bain pris aux piscines, elle revêt les vêtements de la maison : deux jupons, l'un de treillis pour le dessus, et l'autre de toile d'étoupe pour le dessous ; un corset de treillis, un fichu et une cornette de toile de chanvre grise, une paire de bas de fil d'étoupe, un tablier de treillis. Et maintenant, elle n'a plus qu'à gagner l'ouvroir où elle travaillera avec ses compagnes à filer la laine ou à tricoter.

Mais si elle est malade, et c'est le cas le plus souvent, elle va attendre la visite de l'officier de santé, qui déclare si on doit l'admettre à l'infirmerie.

Le service des vénériennes devait comprendre trois locaux distincts : vénériennes, galeuses, convalescentes.

Tous les jours, visites et contre-visites, par le médecin et le chirurgien. Le médecin passait à 7 heures du matin et à 4 heures du soir. Le chirurgien à 6 heures et à 3 heures. Les galeuses ont le régime ordinaire des prisonniers : une livre et demie de pain bis et soupe avec riz, pois, fèves ou haricots; le dimanche un quarteron de viande. Les vénériennes ont un régime spécial, le même qu'on accorde aux autres malades : une demi livre de viande par jour, vin ou bière, pain de pur froment.

Les infirmeries sont chauffées l'hiver, depuis la Toussaint jus'quau 15 avril. Des infirmières, dirigées par des prévôtes infirmières, donnent aux malades les tisanes et tous les médicaments et soins formulés par le médecin à sa visite du matin. Pour éviter la contagion de la syphilis, le linge des malades était détourné et lavé dans une cuve de lessive spéciale.

Ce service devait être suffisamment important pour traiter de 50 à 100 vénériennes en même temps. En 1783, pendant le seul mois de janvier, sur une population totale de 255 internés, il y a 111 filles envoyées pour libertinage, et ces filles étaient atteintes de maladies vénériennes dans une proportion considérable. En 1790, il est traité 154 vénériennes dans l'année, 93 l'année suivante. On se représente le danger qu'était pour la population ce grand nombre de femmes malades. Elles restaient

plus ou moins longtemps, de quelques jours à plusieurs années. Beaucoup étaient des habituées, à leur 3e, 4e, 10e séjour. Au début, il y eut quelques incidents, évasions ou invasions (1).

Les malades étaient à l'étroit dans la Tonderie, l'hygiène laissait beaucoup à désirer. Deux ans après sa création, il est déjà demandé de la transférer ailleurs, ou mieux de créer un hôpital général pour tous ces malades. On proposait le bâtiment des Missions royales. Plus tard, il ressort nettement d'un rapport du chirurgien chef du Dépôt, Miquel, que non seulement les femmes de police, mais aussi les indigents des deux sexes, atteints de maladies vénériennes, y étaient soignés, et d'autre part, il n'est plus question nulle part de malades indigents traités à domicile.

Ce rapport, qui montre les médecins de l'époque luttant contre les préjugés et réclamant des soins égaux pour les vénériens, présente un grand intérêt, il décida du transfert des malades de la Tonderie à la

(1) Le 4 mai 1772, dix-sept renfermées s'échappèrent nuitamment. Quinze jours plus tard, ce fut plus sérieux. « Le 21 may environ sept heures et demy du matin, les Révoltés de cette ville onts venue en foule de tous quartier s'attrouper devant la dite réclusion. A l'instant ont assiégé les portes avec de gros moilons, cassé toutes les vitres de la face du logement du Sr Viriot, après quoy ont pillé, ravagé, cassé, brisé et volé jusqu'au clef des serrures des portes... les renfermées estant dedans leurs dortoirs, la porte fermée, une voix des Rebelles c'est fait entendre disant : faisons sorty les renfermées, ce qu'ils onts fait à l'instant, onts cassé les portes avec un merlin qu'ils onts trouvé dedans la cours et onts entraîné les renfermées jusqu'au nombre de soixante et quatorze, de sorte qu'il n'y en reste que douze actuellement, dedans ce nombre cinq qui sont rentré de leur plein grée... (Du rapport du Sr Viriot, entrepreneur de fournitures au Dépôt). Arch. de la Meurthe, L. 1747.

Maison de Secours, qui allait être pendant 119 ans, l'hôpital des vénériens. Le voici reproduit en entier :

Aux administrateurs composants le Directoire et le Conseil de district de Nancy et du département de la Meurthe,

Citoyens !

Parmi les objets qui méritent plus particulièrement votre attention je ne balance pas à placer le Dépôt de Mendicité de cette ville. Depuis longtemps les officiers de santé à qui il a été confié ont fait entendre leurs voix pour obtenir un autre emplacement, mais soit insouciance de la part de l'ancien régime, soit défaut de loisirs de la part de nos administrateurs, rien n'a jusqu'ici été statué à cet égard.

L'art de guérir ne consiste pas uniquement dans la juste application des remèdes s'ils ne sont aidés par les autres moyens de guérison, parmi lesquels il faut compter surtout sur la salubrité de l'air, le médecin le plus habile verra rarement ses efforts couronnés par les succès.

Un air humide et dont le renouvellement est pour ainsi dire impraticable, ne peut pas être regardé comme un air sain, tel est cependant celui qui règne dans cette maison. Bornée au midi et au-nord par des bâtiments d'une hauteur considérable, dominée à l'ouest par une élévation de terrain de 12 à 15 pieds et d'un mur de pareille hauteur, dont la salle destinée aux femmes n'est séparée que par une petite cour de la largeur de 12 pieds ou environ, la maison entière n'offre encore aujourd'hui, malgré les réparations qu'on y a faites, que l'aspect d'un vaste cachot.

Cette maison est spécialement destinée au traitement des victimes du libertinage, qui, vouées peut-être trop légèrement au mépris mais faites cependant pour intéresser l'humanité des âmes sensibles, ne peuvent, en raison de leur indigence, se procurer les secours convenables. Tout le monde sait que pour obtenir quelques succès dans le traitement de ces maladies, il faut une transpiration abondante et longtemps soutenue. L'air de la maison en général s'y oppose, mais bien plus encore la disposition des salles qui leur sont destinées.

Elles sont toutes pavées en briques, aucune n'est plafonnée et les fenêtres dont la disposition est on ne peut plus mal entendue y joignent si mal que malgré une énorme consommation de bois, on ne parvient pas à beaucoup près, à leur procurer dans les temps froids, le degré de chaleur nécessaire, ce qui occasionne des accidents fâcheux, dont le moindre désavantage est pour les malades un traitement plus long, et pour le trésor public une plus grande dépense.

La salle destinée aux hommes est moins malsaine, parce qu'elle prend jour, à l'est, sur la rue, et à l'ouest, sur la cour commune, qui est assez spacieuse et bien aérée ; aussi, leur traitement ne dure-t-il ordinairement que deux mois ou environ, tandis que chez les femmes, il s'étend quelquefois à six mois, à un an et plus.

Aux obstacles physiques qui s'opposent ou qui retardent la guérison des malades, il s'en joint encore dans le moral qui intéressent autant l'administrateur, par rapport aux bonnes mœurs, que le médecin, par rapport à son état : c'est la communication des deux sexes qu'il est presque impossible d'empêcher. Si dans toutes les maladies le silence des passions est indispensable, à plus forte raison l'est-il dans la maladie vénérienne. Mais comment compter sur la tranquillité des sens, chez la femme surtout, dont les passions sont toujours très vives, quand dans les premiers instants de convalescence, elles peuvent voir et écouter librement des hommes qui ont la même inclination au vice et qu'elles connaissaient peut-être auparavant de la manière la plus intime.

Il est temps citoyens, que la République Française s'occupe d'un établissement qui est le seul moyen à opposer aux ravages et à la propagation de la maladie vénérienne, et dont l'Empire et toutes les nations en général, si elles suivent notre exemple, doivent retirer un jour la plus grande utilité.

Désignez pour cela parmi les maisons ci-devant religieuses, celle qui joindra à un air sain, assez d'espace pour procurer aux hommes un logement séparé de celui des femmes, et un troisième pour les fous. Il conviendrait de leur assigner deux salles, dans l'une elles seraient traitées jusqu'à disparition totale des symptômes, dans l'autre, elles passeraient le temps de leur convalescence jusqu'à parfait rétablissement.

Le surplus de la distribution ayant plus de rapport avec l'administration qu'avec la médecine, n'est plus de mon ressort.

Nancy, le 14 décembre 1792, l'an I de la République,

Miquel, doct. méd. chirurgien chef du dépôt de mendicité.

Pendant toute cette période, le Refuge avait continué à recevoir des filles libertines. En 1793, six femmes furent encore désignées, mais le 28 septembre 1793, les religieuses furent expulsées. Le Refuge avait vécu. Une nouvelle période allait commencer pour l'ancien couvent.

La requête du chirurgien Miquel fut entendue d'une oreille favorable. Le Refuge fut désigné pour servir de Maison de répression et de secours. Des travaux de réparations et aménagement furent entrepris qui durèrent près de deux ans. Le transfert des malades de la Tonderie à la Maison de Secours s'effectua le dernier jour complémentaire de l'an III, à cinq heures du matin (21 septembre 1795) (1).

(1) On pensa un moment, sous Charles X, à installer l'école de médecine de Nancy dans les bâtiments de la Tonderie.

CHAPITRE II

La Maison de Secours. — L'Hôpital H. Maringer
La prostitution réglementée

Avec la Maison de Secours nous voyons se faire jour une deuxième conception du traitement des syphilitiques. Des salles d'hôpital leur sont spécialement destinées : ce sont des malades et non plus des détenus dans un lieu plus ou moins infamant comme était la Tonderie. Mais issue directement de cette Cour des Miracles, la Maison de Secours va porter longtemps la tare de cette origine, et en 1914 encore, s'y voyaient rassemblées la plupart des catégories de malades qui quittèrent la Tonderie le 21 septembre 1795. Dès le début il est bien établi qu'en dehors des filles envoyées par autorité de justice ou par les officiers de police des départements de Meurthe, Meuse et Vosges, les malades indigents des deux sexes, atteints de maladies vénériennes peuvent y entrer librement pour se faire soigner. Mais à côté de ces malades nous y voyons rassemblés : galeux, scrofuleux, scorbutiques, incurables. Longtemps il y eut un service d'épileptiques et de déments dont les cris troublaient le repos des autres

malades. Les filles et femmes au dernier mois de leur grossesse y venaient faire leurs couches, et ce fut là l'ébauche de la Maternité actuelle. Les prisons de la ville y envoyaient leurs malades et la présence de ce personnel indésirable, qu'il fallait surveiller de très près, n'était pas pour faciliter le service du médecin traitant. Leur nombre était tel que parfois il fallut suspendre l'admission des autres malades.

La hiérarchie des maladies et des malades existe encore et c'est à la Maison de Secours qu'on envoie ces malades qui n'ont pas droit aux autres hôpitaux. On voit quel esprit a présidé à l'établissement de cette catégorie de malades, dont la société est forcée de s'occuper, ne pouvant les rejeter de son sein : ce sont individus qui portent la tare d'une maladie honteuse ou de plaies incurables, déments et filles séduites et sur le même pied que ces malades, admis aux mêmes soins, les criminels de droit commun.

La Maison de Secours, telle encore aujourd'hui qu'elle était lorsqu'on décida de faire un hôpital du couvent du Refuge, ne suggère guère au passant l'idée qu'on est convenu de se faire d'un tel lieu, avec ses grandes murailles sans jours extérieurs, dominant la rue Charles III, vraies murailles de prison. Les autres bâtiments ne prennent jour sur la rue, au rez-de-chaussée, que par d'étroites ouvertures garnies de solides barreaux de fer et la plupart des autres fenêtres munies encore de grillages métalliques. Comme le désirait le docteur Miquel tout l'ensemble du monastère vint séparer les locaux qu'occupèrent les hommes de ceux où logeaient les

femmes. Locaux et règlements varièrent très peu durant tout le XIX[e] siècle, bien que la population de Nancy passe de 30.000 à 120.000 habitants, que le nombre des malades s'accrut dans des proportions plus considérables encore et que les méthodes de diagnostic et de traitement soient complètement modifiées.

« Les hommes (1) étaient installés dans le bâtiment de gauche, les vénériens au rez-de-chaussée, les malades atteints d'affections cutanées au premier étage. La salle des vénériens était une chambre immense, mal éclairée et mal ventilée. Les dortoirs du premier étaient spacieux et bien éclairés, mais ils étaient toujours encombrés par des malades présentant toutes les affections possibles du ressort de la médecine ou de la chirurgie générale », suivant des règlements conçus un siècle auparavant. Ces mêmes règlements désuets envoyaient les femmes atteintes d'affections cutanées, examinées à la consultation de dermatologie, dans un autre service.

« Le service des vénériennes comprenait, ou aurait dû comprendre, deux parties bien distinctes : le service des prostituées envoyées par les médecins du dispensaire municipal et le service des vénériennes venant librement réclamer leur hospitalisation. Ce dernier dit *des spontanées* aurait dû être grandement et confortablement aménagé pour inspirer confiance à ces malades dont le nombre est

(1) Ce passage et les suivants sont extraits de *Du Refuge à la Maison de Secours*, par L. Spillmann et J. Benech, où se trouve retracé l'historique de la vieille maison de la rue des Quatre-Eglises et décrit le fonctionnement du service avant 1914.

très grand à Nancy et dans la région et pour nous permettre de les hospitaliser et de les soigner. Ce service comportait en réalité une misérable petite salle de quatre lits, à laquelle on accédait par un escalier tortueux dont le point de départ se trouvait dans une courette obscure, véritable *in pace*, inspirant aux malades dès leur arrivée, une répulsion telle que nous avions souvent les plus grandes peines à les décider à ne pas s'enfuir ».

Le service des prostituées avait hérité des locaux destinés aux libertines du XVIII[e] siècle. Elles « couchaient dans de grands dortoirs situés au premier étage, le seul reproche qu'on pouvait leur faire était d'être un peu exigus quand le nombre des hospitalisées augmentait. Suffisants pour 50 à 60 malades, ils devenaient trop étroits pour 100 à 120. Les lits étaient alors serrés les uns contre les autres.

« Pendant toute la journée les femmes étaient enfermées dans une salle dite de travail où elles passaient leur temps à coudre ou à broder, assises sur de petits chaises de bois. Cette salle aussi mal éclairée que mal ventilée, était beaucoup trop petite. Les heures de sortie se passaient dans une petite cour dite de récréation, entourée de murs élevés, cour remarquable par l'état de vétusté des murs. Le soleil n'y pénétrait qu'à regret. Pendant les jours de pluie, si fréquents en Lorraine, les femmes prenaient l'air sous une marquise dont les carreaux brisés depuis plusieurs années ne constituaient qu'un abri bien précaire contre les intempéries ».

Il ne faut pas non plus omettre les cachots, « cellules obscures aux portes massives et aux serrures géantes, éclairées par un petit vasistas grillé et meublées d'une couchette de bois, scellée dans le mur » bien nécessaires lors des violences ou des révoltes fréquentes parmi ces femmes.

Dans les premiers temps, tout n'alla pas pour le mieux dans le nouvel hôpital. Outre un gaspillage effréné, il est probable que tous les soins désirables n'étaient pas donnés aux malades, car en l'an XII le préfet Marquis, frappé de l'énormité de la dépense (1 fr. à 1 fr. 35 par jour et par malade), dans un but d'économie et d'humanité, en confia l'administration à la Congrégation des Sœurs de Saint-Charles, qui se chargea de pourvoir à toutes les dépenses, moyennant 0 fr. 50 par jour. Ce n'est pas sortir du cadre de cet ouvrage que de mentionner ici le dévouement avec lequel ces Sœurs se sont toujours acquittées de ces fonctions, dévouement auquel, non seulement les médecins, mais encore les pouvoirs publics, se sont plus à diverses reprises, à rendre hommage. Le nom du docteur Bonfils, comme médecin-chef, est attaché à cette période.

Il ne semble pas que les guerres de l'Empire et la Restauration, aient apporté une notable recrudescence de maladies vénériennes à Nancy. La ville connaissait des jours plus calmes qu'au siècle précédent où la présence de garnisons françaises, égales parfois au tiers de la population, logeant chez l'habitant, y créait une animation insolite. Il fut traité

pour syphilis à la Maison de Secours en 1822, 36 malades, 49 en 1823, 25 en 1824.

Les deux plus grosses modifications apportées dans l'administration de la Maison de Secours, longtemps réclamées par les docteurs Bonfils et Béchet, furent le retrait des déments et surtout des criminels de droit commun.

En 1880, la Faculté de médecine créait un enseignement de dermatologie et de syphiligraphie, et le regretté professeur P. Spillmann, qui venait d'être à Paris l'interne de Ricord, fut chargé de ce service (1880-1887). Lui succédèrent les professeurs Schmitt et Vautrin, puis le médecin-major Février et en 1908 le professeur L. Spillmann.

Lors du professeur P. Spillmann, il existait déjà une consultation externe qui faite un jour par semaine, devint ensuite quotidienne. A ces consultations étaient examinés les malades indigents et le traitement à suivre leur était indiqué. A cette époque le traitement consistait en frictions d'onguent mercuriel, liqueur de Van Swieten, pilules de protoiodure, sirop de Gibert. L'iodure avait été introduit dans la thérapeutique antivénérienne vers 1836, et déjà en 1867 on faisait des injections hypodermiques de calomel, mais il fallut plus de vingt ans pour que ce mode de traitement devint d'une application facile : les abcès étaient fréquents et les douleurs déterminées par les injections si vives que dans certains cas on était forcé d'interrompre le traitement.

L'introduction du traitement par injections de sels solubles ou insolubles de mercure marque une

époque importante dans le traitement de la maladie. Cette médication, plus active et plus efficace que celles employées jusqu'alors, qui donne la certitude de l'absorption du médicament, va de plus permettre de soigner sans hospitalisation le malade consultant. La perte de temps va être réduite au minimum pour lui. Parallèlement au service de consultation et le prolongeant, va fonctionner le service de piqûres. Les premières piqûres pratiquées furent celles d'huile grise.

Voici comment fonctionnait ce service en 1914 :

« La salle de consultation, éclairée par trois fenêtres, servait à la fois de bureau, de vestiaire, de salle de conférences, etc. Il eut été difficile de trouver installation moins appropriée aux exigences et aux besoins de l'enseignement... Au centre de la pièce se trouvait une table autour de laquelle on examinait les consultants ; les élèves chargés de ce soin avaient juste la place nécessaire pour tenir leurs registres et écrire les ordonnances. Dans un coin une lampe de quartz distribuait ses rayons bienfaisants, tandis qu'à côté une petite lampe à arc illuminait le condensateur à fond obscur du microscope pour faire briller les tréponèmes. Dans un autre coin, une table d'opération, simple table de bois, étroite et élevée, servait à étendre les candidats aux injections intra-veineuses ; derrière une porte on faisait les injections intra-musculaires. La consultation terminée, le décor restait le même et la conférence commençait pour être suivie des travaux de laboratoire... Tous les matins avait lieu de dix heures à

midi la consultation gratuite. On y prononçait l'admission des malades dont l'hospitalisation était reconnue nécessaire. Les vénériens qui ne pouvaient pas ou ne voulaient pas rester au service, revenaient à jour fixe à la consultation, pour y recevoir le traitement nécessaire. Soixante à quatre-vingt syphilitiques, hommes et femmes, étaient ainsi traités toutes les semaines au moyen d'injections mercurielles ou arsenicales » (1).

La ville de Nancy qui possédait depuis la Révolution un service de vénériens et qui à cette époque était nettement en avance sur ce qui se passait par ailleurs durant tout le XIX^e^ siècle, s'en était tenue à la Maison de Secours. Mais celle-ci n'était plus possible : les locaux étaient insuffisants pour hospitaliser les malades d'une grande ville, insuffisants pour s'adapter aux traitements actuels, les bâtiments vétustes et sombres, les règlements désuets venaient contrecarrer l'action du médecin, son aspect de prison en éloignait les malades. En 1914, un nouvel hôpital, ne le cédant en rien aux autres hôpitaux, fut aménagé dans l'ancien couvent du Sacré-Cœur quai de la Bataille et le 1^er^ avril 1914, les prostituées quittaient la Maison où, 119 ans plus tôt, leurs aînées étaient entrées à l'aube d'une matinée de septembre, sous la conduite du concierge et des gardes de la Tonderie et, accompagnées d'agents du service des mœurs, étaient transférées en automobile à l'hôpital Hippolyte Maringer.

(1) L. Spillmann et J. Benech. — *Du Refuge à la Maison de Secours.*

♣ ♣ ♣

L'air, l'espace et la lumière nécessaires, qui faisaient tant défaut à la maussade Maison de Secours, on les trouve enfin réunis à l'hôpital Maringer dont les bâtiments s'élèvent au milieu des cours, pelouses et grands jardins de l'ancien pensionnat du Sacré-Cœur. Son éloignement du centre de la ville, qu'on pourrait lui reprocher comme cause de perte de temps pour les consultants, est compensé par la discrétion que cherchent avant tout ces malades et bien assurée par le peu d'animation des voies qui y conduisent.

Pour l'aménagement des diverses parties du service il a été tiré le meilleur parti possible de bâtiments dont la destination primitive était différente. Si l'on fut forcé de tenir compte de la disposition extérieure des bâtiments, pour l'aménagement intérieur des salles il est le même que celui qu'on pourrait rencontrer dans tout autre service hospitalier et ne rappelle en rien un hôpital d'exception.

Le service des hommes comprenant 50 lits, se trouve dans un bâtiment indépendant. Les salles qui leur sont destinées, spacieuses et bien éclairées, sont consacrées, celles du rez-de-chaussée et du premier étage, à la dermatologie, le second étage étant réservé aux syphilitiques. Le service comprend également une salle d'isolement et une petite salle d'opérations et pansements.

Le service des femmes est installé dans une autre partie du couvent. Ici, il faut considérer deux ser-

vices distincts : celui des femmes atteintes d'affections cutanées ou vénériennes, qui entrent spontanément pour se faire traiter, comme peut le faire tout autre malade, et le service des prostituées amenées par la police.

Les premières ont à leur disposition plusieurs salles, au premier étage, salle de dermatologie, de vénériennes, de galeuses, salles pour pensionnaires, salle des enceintes, traitées pour syphilis. Le nombre des lits susceptibles de les recevoir n'est pas inférieur à 40, alors qu'auparavant il était presque impossible d'hospitaliser cette catégorie de malades et, double avantage ici réalisé, les salles où elles sont admises sont spacieuses, propres et reçoivent jour et lumière de nombreuses fenêtres dominant les jardins aux arbres centenaires.

Les mêmes bâtiments abritent les prostituées. N'étaient les grilles dont sont encore garnies les fenêtres, rien ne rappelle ici les renfermeries que nous avons connues. Les locaux et dortoirs qu'elles occupent, peints de couleurs claires, avec de hautes fenêtres, sont identiques à ceux destinés aux autres femmes malades et si une discipline spéciale leur est faite, ce n'est pas dans un but de répression pénale, mais simplement pour assurer l'ordre et la tranquillité nécessaires.

Au rez-de-chaussée, se trouve la salle de visite qui sert aussi de salle d'opérations pour les petites interventions gynécologiques et pour les traitements. La place d'honneur y est tenue par la table d'examen, « le chameau » dans l'argot spécial de ce

milieu, argot qui sur tous les murs, sert à traduire en cent inscriptions, reproduites sitôt qu'effacées, les amours et les perversions, les jalousies et les haines des occupantes. Tous les jeudis, visite. Les syphilitiques en fin de traitement y sont portées sortantes pour le samedi suivant, ainsi que les blennorragiennes chez lesquelles un examen microscopique des sécrétions génitales ne décèle plus de gonocoques. Au rez-de-chaussée également le réfectoire avec ses grandes tables de chêne, pouvant recevoir 72 pensionnaires, les syphilitiques mangeant d'un côté, les *métrites* de l'autre. A droite s'ouvre une salle de discipline, salle d'isolement où l'on envoie réfléchir les fortes têtes avant de les condamner au cachot. A gauche, la salle de travail, où six heures par jour elles s'occupent, en silence, à des travaux de couture. De l'argent produit par leur travail un tiers leur est remis, une moitié chaque samedi, l'autre moitié constituant un pécule pour leur sortie. Un grand jardin est réservé aux récréations des femmes. Clos de murs de près de 3 mètres de hauteur, ceux-ci, bien que garnis de fils de fer barbelés, ne sont pas toujours un obstacle aux évasions décidées.

Mais quelque chose de plus encore que les locaux et dont il faut tenir compte, c'est l'atmosphère de calme et de repos, héritée de l'ancien couvent, qui plane sur ces lieux ; les filles ont sous les yeux, l'été, les jardins aux buissons fleuris, vestiges de jadis, et les fenêtres donnant sur la pleine campagne

laissent contempler au loin à perte de vue prairies et jardins et les grands bois du plateau de Haye.

Cette vie calme et régulière est, dans la vie agitée de ces femmes, un instant de repos dont beaucoup prennent très bien leur parti. Jadis la Maison de Secours pour elles, c'était la prison, elles s'y considéraient comme des internées et non comme des hospitalisées. S'il est nécessaire de les isoler pour les traiter, elles ne comprenaient pas qu'à l'occasion de ce traitement elles fussent soumises à une véritable incarcération ; la maison et par extension les traitements qu'elles pouvaient y recevoir leur en devenaient odieux, tandis que soignées dans un hôpital et considérées comme malades elles acceptent plus volontiers les soins et y reviennent plus facilement.

Tous ces progrès que réalise l'hôpital Maringer sur la Maison de Secours sont l'œuvre de M. le Professeur L. Spillmann, qui depuis qu'il est chargé de la clinique des maladies vénériennes a consacré tous ses efforts à faire aboutir ces différentes réformes : hôpital de syphilitiques semblable aux autres hôpitaux, création d'un service de vénériennes spontanées, transformation de l'internement des femmes de police en une véritable hospitalisation.

A côté des locaux hospitaliers, à proprement parler, il existe aussi à l'hôpital Maringer, un service de consultations et de traitement installé et fonctionnant comme suit :

La salle de consultation est une salle de vastes dimensions, trois grandes fenêtres y laissent pénétrer à flots la lumière. A une extrémité, se trouve

une table couverte de registres et feuilles d'ordonnances, près de laquelle sont examinés les consultants. Le milieu de la salle est garni de rangées de chaises destinées aux élèves qui suivent l'enseignement. Devant une fenêtre, une table, devant laquelle se font les traitements de la consultation externe, porte tout ce que nécessitent les injections, soit de sels mercuriels, soit de néosalvarsan. L'installation se complète par une table d'opérations, une table d'examen gynécologique, des paravents permettant d'isoler et d'examiner plusieurs malades en même temps. Dans un angle de la pièce une bouilloire à gaz et des lavabos.

A cette salle est annexée d'une part un bureau avec bibliothèque et salle de collections de moulages, et à l'autre extrémité un laboratoire, pas bien grand, peut-être, mais qui rend d'immenses services. Microscopes, étuves diverses et réactifs permettent tous les jours de déceler le tréponème ou le gonocoque et de pratiquer les examens et cultures indispensables en dermatologie.

Les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, de 10 h. 1/2 à midi, consultation. Les malades, toujours nombreux, qui attendent assis sur des bancs placés dans le couloir d'entrée, sont introduits un par un, et suivant les cas sont hospitalisés ou reçoivent le traitement à suivre. Si le diagnostic ne ressort pas sûrement de l'examen clinique, le laboratoire annexé à la salle de consultation va permettre de rechercher immédiatement le tréponème ou autres agents pathogènes.

Les mercredi et vendredi sont jours spécialement destinés à l'enseignement : théorique par des conférences, avec production de moulages et photographies sur des sujets de dermatologie et de syphiligraphie et pratique par l'examen des consultants ou des malades intéressants entrés au service. Les étudiants à Nancy sont les premiers à se rendre compte de l'intérêt de cette consultation pour le médecin praticien et se pressent toujours nombreux à ces conférences.

Les autres jours sont consacrés aux traitements de la consultation externe. Grâce au dévouement du personnel ce service fonctionne non seulement le matin, mais toute la journée et jusque 6 heures du soir et plus tard, les malades sont assurés de trouver les soins nécessaires à quelque instant qu'ils se présentent.

Pendant le 2e semestre 1919 il a été pratiqué comme piqûres à l'hôpital Maringer :

Huile grise	78
Cyanure	164
Biiodure	6.097
Novarsenobenzol	1.590

Soit une moyenne de 50 malades traités par jour.

L'hôpital Maringer fut ouvert quatre mois avant la guerre. En août 1914, comme tous les hôpitaux, il fut occupé par les blessés amenés des champs de bataille voisins. Seul, le service des prostituées y fut maintenu. Plus tard, lorsque l'autorité militaire, émue des progrès des maladies vénériennes dans l'armée, prescrivit la création de centres de derma-

tologie et de syphiligraphie, elle trouva sur-le-champ à Nancy, dans cet hôpital, une installation toute préparée qui permit de traiter efficacement par centaines les vénériens de l'armée et de la population civile. L'hôpital ne revint à sa destination primitive qu'au début de 1919.

*
* *

Nous venons de voir dans quelles conditions et dans quels locaux furent traités les vénériens indigents de Nancy au cours du XIX[e] siècle. Le début de ce siècle vit l'apparition à Nancy d'une mesure de prophylaxie nouvelle sur laquelle on fonda les plus grands espoirs : la réglementation de la prostitution.

Le moyen âge avait reconnu l'utilité sociale des prostituées (1) et logique avec lui-même leur avait donné une place dans la cité. On vit même, en 1608, les moines d'un ordre célèbre, prêcher dans leur église et afficher dans la ville un appel aux fidèles pour une œuvre singulière qu'ils justifiaient ainsi : « *Ædificare lupanaria est opus pium, sanctum et meritorium, consonum sanctæ scripturæ et sacris canonibus.* » (2).

Sous l'influence des idées de la Réforme et par crainte des maladies vénériennes, les siècles suivants édictèrent des mesures très sévères contre la prostitution. Nous avons vu ce qui existait à Nancy à la Cimenterie, ce qui d'ailleurs n'arrêtait pas la prostitution, mais la rendait plus clandestine et plus

(1) *Aufer meretrices de rebus humanis, turbareris omnia libidinibus.* (Saint Augustin, *De Ordine*, II, 12.)

(2) ENLART. — *Manuel d'Architecture.*

dangereuse. Ce n'est qu'à l'époque de la Révolution et de l'Empire que la Société revint aux idées du moyen âge et dans un but d'hygiène, fit ce qu'il avait fait dans un but moral.

A Nancy, le premier règlement date de 1817, et prescrit une visite tous les quinze jours, pratiquée par le médecin de la Maison de Secours. Cette visite fut réglementée à nouveau à différentes époques : 1829, 1869. Après 1870, l'occupation allemande fut l'occasion d'incidents (1). Actuellement, il est pratiqué deux visites par semaine.

Au milieu du XIX^e^ siècle, alors qu'était admise la théorie de l'unique contagiosité de l'accident primaire, on attendait les plus grands effets de cette mesure. Et cela peut se comprendre ; nous voyons aujourd'hui qu'elle est la mesure la plus efficace opposée aux petites épidémies de chancres simples. Mais pour la syphilis et la blennorrhagie les résultats sont moins satisfaisants.

Cela nous entraînerait trop loin de répéter tous les arguments mis en avant pour ou contre cette mesure. Un fait est certain : c'est que si elle n'a pas arrêté la syphilis, elle en a diminué le nombre des

(1) Les filles publiques, dans une circonstance bien imprévue, firent preuve de sentiments tout à leur honneur. L'autorité allemande avait désigné un médecin allemand pour assister à la visite des prostituées, qui jugèrent cette mesure attentatoire à leurs sentiments nationaux. En grand nombre, elles se refusèrent à venir passer la visite, fait qui ne s'était jamais produit auparavant et préférèrent s'exposer aux rigueurs policières. Au sujet de cette grève d'un nouveau genre, toute une correspondance fut échangée entre le maire de Nancy et le gouvernement allemand. Les filles firent tant et si bien qu'elles l'emportèrent et que le gouverneur retira son médecin.

cas. Depuis de longues années, on a constaté à Nancy, que le nombre des chancres observés chez les hommes à la consultation de la Maison de Secours est en raison inverse du nombre des femmes hospitalisées (1).

Mais, depuis la guerre surtout, on ne peut plus espérer le salut uniquement de la réglementation. Il est bien entendu que syphilis et prostitution étant sœurs jumelles, qui toujours marchent ensemble, en surveillant la prostitution on combat la syphilis ; mais de nos jours la syphilis peut se rencontrer dans tous les milieux, milieux où jamais la prostitution n'a eu accès, à moins que l'on n'appelle prostituée toute femme qui, pour un motif plus ou moins intéressé, fait commerce de son corps, et alors le nombre des prostituées clandestines est infini et échappe à toute réglementation.

Sans prendre pour vérité absolue et démontrée les chiffres des statistiques, voici quelles étaient les origines de 57 cas de contamination, observés cet hiver à l'hôpital Maringer :

Syphilis contractée aux colonies	5
Contamination conjugale, par le mari	6
Contamination conjugale, par la femme	3
Femmes mariées	3
Concubinage, par l'amant	3
Concubinage, par la femme	3
Maisons de tolérance	2
Racoleuses	19
Ouvrières (tramway, tabacs, infirmières)	5

(1) Spillmann et Zuber, — *Syphilis et prostitution.* (*Rev. Méd. de l'Est*, 1er septembre 1913.)

Filles de la campagne (Vicq. Art. s. M.) 4
Hérédo..... 1
Accidentelle (coiffeur, milieu familial)..... 3

L'examen d'autres chiffres va permettre de tirer des conclusions analogues. A la fin du siècle dernier le chiffre des femmes syphilitiques conduites par la police à la Maison de Secours était le suivant (1) :

	1895	1896	1897	1898	1899	1900
Prostituées réglementées	25	22	10	23	13	16
Prostituées clandestines	41	80	50	80	95	69

Il est pour les quatre dernières années écoulées :

	1916	1917	1918	1919
Prostituées réglementées	25	45	42	34
Prostituées clandestines	25	30	18	25

La comparaison montre d'abord que le nombre des prostituées malades est moins élevé pour la période contemporaine, ce qui est une contradiction avec l'augmentation réelle de la syphilis qui a doublée pour le moins.

(1) Vigneron. — *La prostitution clandestine à Nancy.* (Th. de Doctorat.)

Et, de plus, la diminution porte surtout sur le chiffre des prostituées clandestines qui, pourtant, jouent le plus grand rôle dans la dissémination de la maladie.

La proportion plus forte des réglementées syphilitiques tient au bouleversement apporté par la guerre dans toutes les institutions. Beaucoup de départs, beaucoup de nouvelles venues. Or, il est prouvé que toute femme, débutante dans le métier de prostituée et non encore syphilitique, le devient fatalement dans les quinze premiers mois de son inscription.

La plus faible proportion des clandestines tient elle à un plus faible nombre d'arrestations. Il semble que non. 1.133 clandestines furent visitées durant cette période. Elle serait plutôt due aux facilités de traitement et aux traitements énergiques, mis à la disposition de ces femmes et qui n'existaient pas il y a vingt ans ; et si la syphilis augmente dans de si fortes proportions alors qu'elle diminue parmi les prostituées, c'est qu'on la prend ailleurs, et les mesures de préservation opposées à la prostitution ne vont plus occuper le premier plan dans les mesures de prophylaxie générale.

Depuis la guerre, ces mesures de protection se sont renforcées de toutes les garanties que donne le laboratoire. Sur la proposition (juin 1917) de M. le docteur Parisot, directeur du Bureau d'hygiène de Nancy, toute femme, inscrite sur les registres de la police, doit être soumise à la réaction de Wassermann que suit un traitement énergique s'il est positif.

Depuis juillet 1917, dans le but de rendre la visite de ces femmes plus rigoureuse, plus expéditive et moins coûteuse, sur toute femme douteuse il est opéré un prélèvement des sécrétions génitales, qui, apporté à l'hôpital Maringer est immédiatement examiné ; et suivant les résultats, le Service des Mœurs peut diriger la femme malade sur l'hôpital Maringer, dans l'heure qui suit.

Toute femme atteinte de syphilis, une fois les accidents contagieux disparus, doit poursuivre son traitement suivant les indications portées dans un carnet à elle remis. Dans des cases réservées à cet effet, elle est tenue de faire apposer la signature de son médecin traitant, qui peut être un médecin de son choix. Le médecin du dispensaire est assuré ainsi que le traitement d'entretien est régulièrement suivi. Sinon elle est envoyée à l'hôpital Maringer.

Entourée de ces garanties, qui sont encore loin d'être en pratique partout, la prostituée en carte, visitée deux fois par semaine, offre un minimum de danger, une fois atteinte l'échéance fatale et nécessaire de sa syphilisation.

DEUXIÈME PARTIE

Le dispensaire anti-vénérien

CHAPITRE PREMIER

Accroissement de la Syphilis à Nancy du fait de la guerre. — Nécessité vitale de lutter contre elle

Il n'est guère possible d'évaluer avec certitude l'importance acquise par la syphilis au XVIII[e] siècle, mais l'on voit que déjà son extension inquiétait les pouvoirs publics.

Voici quel fut le nombre des malades atteints de syphilis, traités à la Maison de Secours de 1822 à 1831, pour les trois départements : la Meurthe, la Meuse et les Vosges.

	1822	1823	1824	1825	1826	1827	1828	1829	1830	1831
Hommes	9	39	14	24	26	26	30	32	48	32
Femmes	27	13	11	16	13	5	25	19	44	148

La ville comptait alors un peu moins de 30.000 habitants. Le nombre des syphilitiques indigents traités à la Maison de Secours va croitre dans une proportion beaucoup plus rapide que le chiffre de la population de Nancy. De 1895 à 1900 la population va passer de 82.000 à 91.000 habitants, sans compter la garnison. Pendant cette période on va soigner :

	1895	1896	1897	1898	1899	1900
Hommes		125	159	169	203	196
Femmes	66	102	60	103	108	85

Pour la période 1908-1909, sans tenir compte des prostituées, il a été traité 163 cas de syphilis. Ce chiffre est passé, en 1909-1910, à 241.

A côté de ces chiffres d'avant-guerre, montrant un accroissement certain, mais lent, nous avons obtenu pour l'année 1919 :

Hospitalisations spontanées... 320
Traitements externes..... 215

Ce qui fait 535, chiffre auquel il faut ajouter 59 femmes envoyées par la police.

Pour le 1er trimestre 1920 le chiffre des nouvelles contaminations, seulement, est supérieur à 100. La syphilis a donc plus que doublé dans la population indigente de Nancy.

Les cinq années de guerre qui viennent de s'écouler sont, en majeure partie, la cause de cette extension

de la maladie. Les guerres, en général, les armées en campagne, ont toujours été les grands vecteurs de l'infection (1). Grande ville, suffisamment éloignée du front pour laisser vivre et prospérer dans une semi tranquillité, les industries de luxe et de débauche, Nancy offrait aux divisions voisines toutes les séductions. Cette agglomération de troupes était doublée d'une agglomération ouvrière, employée aux forges et usines de la région. Le travail des femmes aux usines de guerre ou aux divers emplois, que laissait vacant le départ des hommes, leur donna une liberté et des fréquentations où la morale n'avait rien à gagner. Les guerres aussi, surtout lorsqu'elles sont longues, s'accompagnent d'un relâchement général des mœurs; dans la fièvre de la tourmente présente, on oublie les anciennes habitudes et les anciennes disciplines. Les lendemains incertains, les catastrophes imminentes souvent ont engendré une folie de plaisirs et de débauches qui ressort du fatalisme. La vie de famille, pour beaucoup, n'existe plus, les uns sont aux armées, les autres, suivant les événements, ont fui devant l'invasion menaçante, sont revenus puis repartis ; d'autres encore sont des

(1) Sur tous les fronts, la prostitution joua un grand rôle et les maisons où elle s'abritait devinrent objectifs militaires au même titre qu'observatoires ou batteries. Témoin le fait suivant où s'exercèrent à la fois l'habileté des artilleurs français et l'humour britannique : « The French artillery registered a house in Lens which from information supplied by an N. C. O. who had resided in the town, possessed an evil reputation. At the eighth round a direct hit was obtained an the house was set on fire. This may possibly have disturbed certain german officers and in ony case Lens becomes a purer city. » (4th Corps Heavy Artillery. General report from 4 opm 25-6-16 to 4 opm. 26-6-16.)

évacués des pays envahis. Et puis, cinq années durant, toute la population adulte a été tenue hors du mariage et il s'est contracté par de nouvelles unions.

Il est constaté, aussi, dans tous les pays, que les époques de prospérité amènent une recrudescence de maladies vénériennes. Le public fait alors de larges dépenses pour la prostitution. Et quelle époque, plus que l'époque actuelle a vu, dans toutes les classes de la société, pousser plus loin le goût du luxe et de la dépense.

A ces causes, la guerre finissant et venant décupler la plus basse débauche, s'ajouta la présence d'une armée alliée. Un flot d'or roula par la Ville-Vieille et le quartier Saint-Thiébaut, et la prostitution la plus éhontée s'étala, envahit toute la ville. Quelle vertu aurait résisté à l'attrait de gains mirifiques, de gains quotidiens de plusieurs centaines de francs. Cet âge d'or, qui laisse encore tant de regrets aux bénéficiaires, fut des plus funestes pour les mœurs, il multiplia la prostitution à Nancy et la syphilis ne pouvait que suivre le même accroissement. Cette action funeste ne peut être que continuée par la présence d'une population flottante de milliers d'ouvriers belges, polonais, italiens, portugais, russes, chinois, qui se succèdent à la reconstitution des régions dévastées.

*
* *

On peut dire qu'aujourd'hui la syphilis frappe, tous les ans, plusieurs centaines de personnes, dans l'agglomération nancéienne. Mais personne ne semble beaucoup s'en alarmer. C'est pourtant un fléau plus

terrible que la tuberculose et qui va se répandant davantage. Depuis longtemps, les moyens d'informations modernes : la presse, les conférences, les affiches, instruisent le public des dangers de la tuberculose. Partout, pouvoirs publics et initiatives privées ont multipliés les œuvres d'assistance aux tuberculeux : hôpitaux, sanatoria, dispensaires. Mais notre époque, qui se flatte d'être dégagée des vieux préjugés, a gardé intact celui de syphilis, maladie honteuse. Combien de sommes versées et d'efforts prodigués contre la tuberculose pour des résultats souvent incertains. « L'on peut dire que, si l'on dépensait aujourd'hui, pour la syphilis, le quart de ce qui est dépensé pour la tuberculose, les richesses sociales, sauvées en capital humain, seraient incalculables et récupéreraient au centuple les avances de fonds faites en leur faveur (Milian) ». Mais nous ne sommes pas plus logiques qu'il y a trois siècles, alors qu'on refusait l'accès des hôpitaux aux vénériens.

Le résultat : c'est que la maladie progresse dans tous les milieux, s'implante dans les campagnes reculées, va laisser, loin derrière elle, toutes les autres causes de morbidité. Il ne faut pas en juger uniquement par les hôpitaux de vénériens qui ne connaissent guère que ses formes cutanéo-muqueuses ; maladie-protée, dont tous les jours il nous est révélé de nouvelles formes, s'attaquant à tous les tissus, simulant toutes les lésions, elle peuple tous les services hospitaliers sous cent aspects inattendus.

Dans les services de médecine ou de chirurgie générale on la rencontre à chaque pas, on lui doit

une grande partie des maladies chroniques du cœur et des vaisseaux, du foie, des reins, etc., de multiples lésions osseuses ou articulaires, le cancer de la langue ou de l'utérus par l'intermédiaire de la leucoplasie; la moitié de la pathologie oculaire : iritis, keratites, retinites et l'immense chapitre des syphilis nerveuses : hémiplégie, tabes, paralysie générale. L'enfance n'est pas moins épargnée : la plupart des fausses couches, avortements, prématurés sont causés par la syphilis. « Sur cent avortements dont la cause est patente, 39,7 reconnaissent comme étiologie la syphilis (Fruhinsholz) » ; et ceux de ces enfants qui naissent vivants, combien ils sont fragiles, quel tribut ils paient à la mortalité infantile et de combien de tares ils sont frappés dès leur entrée dans le monde.

Les statistiques démographiques font une part insignifiante ou nulle à la syphilis comme cause de décès et, cependant, elle tend à prendre la première place. En 1906, Blaschko établissait par l'examen de 8.000 cas de morts, réunis dans les actes de la Société d'assurances sur la vie Victoria, de Berlin, que le tiers des individus qui avaient eu la syphilis étaient morts des suites de cette maladie. Il établissait, de même, que les syphilitiques ont une surmortalité de 68 % comparés aux autres assurés. La mortalité des syphilitiques entre 36 et 50 ans, serait presque le double de celle des autres assurés.

Combien peu soupçonnent la gravité du fléau, combien l'on s'inquiète davantage pour un cas de typhus ou de variole, tout un appareil couteux de prophylaxie est mis en mouvement et les inquiétudes

actuelles du public, vis-à-vis de l'encéphalite léthargique justifient bien ces lignes, déjà anciennes, du traité d'hygiène de Michel Lévy : « La syphilis détériore sourdement les générations, sa contagion est plus évidente que celle de la peste ; pourquoi ne lui oppose-t-on pas, dans tous les pays, les mêmes barrières, les mêmes moyens d'extinction ? Telle est la race humaine, la foudre des épidémies insolites qui passent sur sa tête comme un nuage électrique, l'étourdit et la frappe de terreur ; elle s'évertue inutilement à en prévenir le retour, tandis qu'elle se familiarise avec les pestes continues qu'elle porte dans son flanc et dont elle subit le ravage héréditaire avec la même patience que la succession des phénomènes météoriques ».

Tant que les préjugés qui entourent la syphilis dureront, la maladie s'étendra. Parmi ces préjugés qui nous gouvernent, il n'y a aucune honte, d'autre part, à être alcoolique ; les hôpitaux leur sont largement ouverts et pourtant leur déchéance est la somme d'habitudes vicieuses, répétées tous les jours. Si, fatalement, la syphilis était la rançon exclusive de débauches renouvelées quotidiennement, il serait juste de la dire maladie honteuse. La honte doit être laissée à ceux qui la propagent et ne doit pas être rejetée sur ceux chez qui elle succède à l'accomplissement d'un acte physiologique, non plus que sur l'enfant contaminé dans le sein de sa mère, l'épouse contaminée par le mari, la nourrice par le nourrisson et toutes les victimes de contaminations accidentelles ou professionnelles.

Pour l'extension du *mal vengeur de paillardise, frein providentiel mis aux excès de la chair*, ce préjugé des gens vertueux a plus fait que tous les désordres des débauchés. Ils n'ont pas compris que la solidarité n'était pas un vain mot, ici plus que partout ailleurs, et ils verront la syphilis gagner toujours, s'installer aux foyers les mieux gardés et infecter de son virus leur entourage, leurs proches et eux-mêmes.

Si, jusqu'ici, nous avons toujours parlé de la syphilis, la blennorrhagie mérite considération au même titre : plus répandue encore que la syphilis, elle est traitée avec la même insuffisance et les mêmes erreurs, si bien que, mal guérie, elle s'éternise, multiplie les contagions, conduit l'homme à la stérilité, en fait un urinaire. Non moins grave chez la femme, que d'affections de l'utérus et de ses annexes relèvent d'elle, faisant de ces femmes des infécondes. Elle est de plus une cause fréquente d'avortements. Sur 101 grossesses survenues au cours d'une blennorragie :

71 vont jusqu'à terme.
23 se terminent par un avortement.
7 se terminent par un accouchement prématuré (1).

Sans oublier qu'elle est la cause presque exclusive des ophtalmies des nouveaux-nés, dont le pronostic est toujours si grave.

(1) Fruhinsholz. — De la blennorrhagie dans ses rapports avec la grossesse et la puerpéralité.

CHAPITRE II

Considérations générales sur le dispensaire antivénérien. — Les services hospitaliers annexes. — Projet de dispensaire.

Nous avons vu comment jusqu'ici on s'était préservé des maladies vénériennes à Nancy. Mais l'hôpital n'a que le rôle passif d'abriter le malade et de guérir les manifestations de la maladie. D'autre part depuis un siècle et plus que des mesures de réglementation sont dirigés contre la *puella publica*, tout a été dit, tout a été tenté dans tous les états pour faire rendre à cette mesure son maximum ; nulle part elle n'a amené la suppression de la maladie, et c'est à espérer aujourd'hui moins que jamais : la prostituée n'étant plus la grande et presque unique pourvoyeuse de la syphilis.

Nous avons vu également fonctionner à l'hôpital Maringer — et il fonctionnait déjà à la Maison de Secours — un service de consultation et de traitement, par lequel M. le Professeur Spillmann, réalise avec des moyens réduits les conceptions modernes de traitement actif et de prophylaxie antivénérienne : conceptions nouvellement acquises et qui placent

dans la création de dispensaires, ou sous un autre nom, de services hospitaliers annexes, le meilleur moyen de combattre la syphilis et d'empêcher sa dissémination

Comment s'est fait jour cette conception du dispensaire antivénérien ? — Comment va-t-on comprendre son fonctionnement ?

Depuis longtemps déjà l'œuvre des dispensaires antituberculeux, conçue par Calmette, avait prouvé qu'ils jouaient un grand rôle d'assistance vis-à-vis du malade, de préservation vis-à-vis de la Société. D'autres maladies contagieuses s'étaient vues combattre victorieusement de la même manière : à Liège, le dispensaire du mineur, en quelques années, fit tomber le nombre des porteurs d'ankylostomes de 23 à 1,5 pour 100.

S'inspirant de ces résultats favorables, peu à peu on en vint à concevoir la lutte contre la syphilis de la même façon, avec d'autant plus de chance de succès qu'ici le traitement ambulatoire est la règle, l'hospitalisation n'étant nécessaire — avant la période tertiaire — que pour quelques accidents assez rares : néphrites, iritis. Déjà dans bien des grandes villes le service de consultation était doublé d'un service de traitement gratuit. Le dispensaire va se charger de ces deux services ; fonctionnant à côté de l'hôpital qui reste aux malades atteints d'affections graves, il va s'organiser en formation indépendante qui mettra à la portée de tous les moyens de diagnostic les plus modernes et pourra assurer aux malades indigents le traitement gratuit et prolongé

que nécessite la maladie. De plus, en diagnostiquant et traitant énergiquement toute syphilis, il pratiquera la meilleure prophylaxie.

Le dispensaire veut réaliser le programme suivant : grande accessibilité du traitement — depistage par la clinique et le laboratoire de tous les cas de syphilis — traitement énergique de tout porte-germes.

L'accessibilité du traitement sera rendue efficace par des conditions d'ordre moral et matériel : pour l'installation du dispensaire il faut se mettre à la portée du malade, aller au devant de lui, se conformer même à ses préjugés. Le dispensaire sera installé dans l'hôpital de la ville, en prenant soin de ne pas le désigner de noms qui seraient une enseigne pour le public : tel le dispensaire Ehrlich à Liège. De ce même souci de discrétion on s'inspirera en installant la consultation de dermatologie dans les mêmes locaux que ceux où fonctionne la consultation des vénériens, ce qui permet au malade de se faire un alibi. S'il n'y a pas d'hôpital ou si l'on installe plusieurs dispensaires dans une même ville, on cherchera de préférence un quartier discret, où moins que partout ailleurs le malade ne rencontre gens de connaissance : on s'efforcera de trouver un local ayant déjà une affectation médicale, tel qu'un dispensaire de bureau de bienfaisance. Il ne faut pas non plus qu'il soit trop éloigné des agglomérations industrielles ou militaires auxquelles il est destiné, car beaucoup négligeront leur traitement s'il leur faut trop de temps pour s'y rendre.

La clientèle du dispensaire se recrute parmi les

ouvriers, les employés, gens qui ne sont pas maîtres de leur temps ; s'ils veulent se faire soigner régulièrement, ils s'exposent pour le moins à des questions gênantes, ils risquent de perdre leur emploi. Il est indispensable que le malade soit sûr à ses heures de liberté de trouver le traitement nécessaire, soit par la permanence du personnel traitant, soit par des consultations du soir ou du dimanche.

Il faut aussi que l'examen du malade soit individuel et privé — que les conseils qui lui sont donnés soient accompagnés d'une instruction imprimée indiquant les règles du traitement, l'hygiène à suivre, les précautions à prendre — (Carnet Pautrier-Payenneville).

Au dispensaire de Liège, on assure l'incognito du malade en le mettant en rapport avant de passer par le service de la consultation médicale, avec un membre du personnel du dispensaire, qui le prie d'inscrire son nom et son adresse, dans un registre ad hoc qui ne sera jamais consulté que par l'enquêteur ; ensuite le malade reçoit une fiche qui ne porte aucun nom, rien qu'un numéro d'ordre. Pour le médecin il ne sera connu que par ce numéro, de même billets d'hôpital, feuilles d'observation ne porteront que ce numéro.

Pour remplir son rôle le dispensaire doit comprendre deux grands services, l'un de diagnostic de la syphilis, l'autre de traitement ambulatoire.

Pour le diagnostic, ici plus que partout ailleurs, le clinicien le plus expérimenté, le plus averti des mille manifestations de la maladie, ne peut se passer

du concours du laboratoire qui seul lui permet de pratiquer la recherche directe du tréponème et la séro-réaction, procédés devenus indispensables. Et ce laboratoire servira également pour le pronostic de la maladie. Seul il permet d'affirmer les guérisons. Il est indispensable aussi pour le traitement qui nécessite des moyens thérapeutiques d'une préparation parfois délicate. Le laboratoire apporte « un appoint de certitude auquel l'expérience la plus grande, l'intelligence la plus affinée, ne sauraient prétendre. Il fait de l'art conjectural qu'était la médecine une science exacte, il est la pierre angulaire de la clinique moderne et s'il est une branche de la médecine où il soit d'une importance capitale, c'est bien certainement la vénéréologie. » (Queyrat)

La maladie diagnostiquée, le malade passe au traitement, qui dans l'ensemble comprend une ou mieux plusieurs séries d'injections intraveineuses arsénicales (606 ou 914), auxquelles succéderont des séries de traitement mercuriel. Si ce dernier peut se faire sans grande installation matérielle et avec un personnel réduit, pour les injections intraveineuses d'arsenicaux l'installation doit être moins sommaire. Pour l'application des traitements le médecin ne doit pas être tributaire de conditions matérielles.

Il est bien entendu que le traitement du dispensaire est gratuit. Il est vrai que beaucoup en profitent qui pourraient facilement payer. Les indigents d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'avant-guerre. Mais le dispensaire irait contre son but s'il faisait des enquêtes sur la position sociale de tel ou tel consul-

tant. Devant l'évidence il est toujours loisible de faire remarquer que l'hôpital et les soins qu'on y reçoit sont le bien exclusif des pauvres et si trop de malades vont à ces consultations qui pourraient aller chez le praticien de la ville (1), il faut se dire que : « les maladies vénériennes sont une mine tellement inépuisable qu'on ne sera jamais assez nombreux pour en voir le fond. Plus on traitera de malades, plus il y aura à en traiter; la notion de l'efficacité d'un traitement rationnel se développant dans la masse du peuple, elle réclamera ce traitement alors qu'auparavant elle s'en passait, le nombre des malades traités augmentera dans des proportions énormes aussi bien dans les clientèles particuliéres que dans celles des hôpitaux. » (Janet). D'ailleurs, il est constaté, qu'en dehors des grands centres, les gens atteints d'affections vénériennes, préfèrent, lorsqu'ils sont aisés, consulter le médecin dans son cabinet.

Le dispensaire va jouer aussi un rôle prophylactique de premier ordre. La syphilis, en effet, se transmet le plus souvent par contact direct et c'est surtout pendant la période secondaire, qui évolue pendant les 18 premiers mois, que le syphilitique est contagieux; 9 sur 10 des syphilis sont trans-

(1) De tels malades seraient plutôt portés à se fier « à la publicité trompeuse et aux pratiques malhonnêtes de certains médicastres » que signale la circulaire ministérielle du 5 juin 1917, qui fait remarquer aussi que : « les pharmaciens sont souvent consultés par les malades qui croient pouvoir se procurer ainsi, sans faire les frais d'une visite médicale, des remèdes appropriés. Cette pratique est funeste et il convient de rappeler le cas échéant aux pharmaciens, qui trop souvent aussi répondent à ces demandes par la délivrance de médicaments plus ou moins anodins, la responsabilité morale qu'ils assument. »

mises durant cette période. C'est dans ce malade, porteur de tréponèmes, qu'est le vrai danger. Sur une série de 45 malades venant à l'hôpital Maringer, sans avoir jamais reçu de traitement préalable, 21 étaient porteurs simplement de leur accident primaire, les 24 autres, atteints d'accidents secondaires avaient attendus 2, 3, 4, 5, 8, 10 et 15 mois et l'un 44 ans, avant de se faire traiter. Il est fatal que sciemment ou inconsciemment de tels malades propagent la maladie autour d'eux. Ce sont ces malades que le dispensaire vise et sa facilité d'accès fera diminuer le nombre de ces porte-germes.

D'autre part, le dispensaire, pourvu des moyens modernes de diagnostic, va permettre sitôt qu'un soupçon de syphilis vient effleurer l'esprit, de pratiquer la recherche du tréponème ou le séro-diagnostic (1). Au lieu d'attendre une évolution pleine de risques, il n'y aura plus de temps perdu pour le traitement, et les porteurs de lésions syphilitiques méconnues circuleront moins nombreux en liberté.

Après avoir provoqué la venue du malade, après avoir diagnostiqué, d'une façon certaine, la nature de ses lésions, les traitements nouveaux introduits dans la thérapeutique donnent un nouvel élément de succès dans la lutte contre l'endémie spécifique. Sans remplacer le mercure pour le traitement, il est incontestable que les arsenicaux font disparaître les accidents secondaires contagieux avec une rapidité qui laisse loin derrière elle les autres moyens de

(1) Des médecins compétents évaluent à 15 à 20 pour 100 des hommes, 30 à 40 pour 100 des femmes, le nombre de syphilis ignorées, dépistées par la réaction de Wassermann.

traitement. Jamais le mercure, qui guérit tout aussi bien les accidents contagieux, n'a eu une telle rapidité d'action et les récidives sont plus fréquentes avec un traitement mercuriel, même bien conduit, qu'aprés un traitement énergique à l'arsenobenzol.

Si bien qu'en diminuant le nombre de porteurs de germes de 50 pour 100, en diminuant, par le traitement, de 50 pour 100, le nombre des journées pendant lesquelles ils sont contagieux, on diminue, dans les mêmes proportions, le nombre des contagions. Voilà comment il faut chercher la véritable prophylaxie de la maladie ; on obtiendra des résultats plus par le traitement des syphilitiques que par la réglementation des prostituées.

A Nancy, ville de Faculté, le dispensaire va encore servir la prophylaxie d'une autre manière. Il est d'un intérêt capital que le médecin soit bien instruit de la maladie, et malheureusement, aujourd'hui encore, les erreurs de diagnostic et de traitement sont fréquentes. Au dispensaire, l'étudiant apprendra à la connaître sous toutes ses formes, bien éloignées souvent des descriptions classiques ; depuis Ricord, par exemple, qui écrivait : « C'est le propre du chancre induré d'être habituellement solitaire », tous les syphiligraphes insistent sur ce caractère, en l'opposant à la pluralité du chancre mou. En réalité, le chancre induré est multiple dans la proportion de 1 sur 4. Et combien d'autres notions classiques semblables ont besoin d'un correctif.

Devant l'importance que prend la syphilis en pathologie, il est indispensable à l'étudiant de

connaître la syphilis plus que tout autre maladie, et ce n'est qu'en voyant des malades et le plus de malades possible qu'il pourra éviter des erreurs lourdes de conséquences.

Au dispensaire, à côté du laboratoire, à côté du service de consultation et traitement, il va donc être nécessaire de prévoir un local pour l'enseignement (1).

* * *

Si l'on veut faire de la prophylaxie utile contre la syphilis, il est indispensable d'entreprendre la lutte sur tous les points du territoire simultanément, sinon on est voué à un échec certain. Ceci nous amène à parler des *services hospitaliers annexes*, nés de la guerre et dont une circulaire du Ministère de l'Intérieur, en date du 5 juin 1917, cherche à provoquer et à faciliter partout la création. De tels centres de traitement pour vénériens sont d'une création facile, peuvent s'adapter aux services déjà existants et des crédits votés par le Parlement permettent de supprimer l'objection d'argent, toujours capitale.

M. le Dr Queyrat, dans son *Rapport sur l'organisation des services annexes*, envisage la création en France de 300 de ces services, créés dans les différentes villes ou régions de France, en tenant compte de leur population et de la nature de cette population (ouvrière, militaire, balnéaire). Pour notre région, ces services seraient répartis ainsi :

(1) A Nancy, même les étudiants-dentistes sont invités à suivre les consultations.

Meurthe. — Nancy : 2 ; Lunéville : 1 ; Baccarat : 1 ; Toul : 1.
Moselle. — Metz : 2 ; Jœuf-Homécourt : 1.
Meuse. — Bar-le-Duc : 1 ; Verdun : 1.
Vosges. — Epinal : 1 ; St-Dié : 1.

Des services de ce genre sont déjà installés dans les hôpitaux de ces villes, sauf pour St-Dié, Verdun et Baccarat.

Il y aurait avantage à augmenter ce chiffre pour le bassin de Briey, où, avant la guerre, il y avait une population flottante de plusieurs dizaines de milliers d'ouvriers italiens ou autres. A cette époque, on évaluait à 30 % des ouvriers français, à 70 % des ouvriers italiens, le nombre de syphilitiques dans cette région.

Voici d'après M. le professeur Gougerot, qui depuis plusieurs années, s'est passionné pour cette question d'hygiène sociale, quel serait le rôle de ces services annexes (1) :

Traitement des vénériens civils et des vénériennes non prostituées, consultations et traitements ambulatoires en dehors des heures de travail, hospitalisation, laboratoire pour trancher les diagnostics douteux, surveiller les traitements d'entretien et affirmer les guérisons, etc. ;

Surveillance et traitement des prostituées, examens périodiques inopinés, consultations et traitements ambulatoires d'entretien, hospitalisation dans des locaux distincts de ceux servants aux non prostituées ;

Lutte contre la prostitution clandestine, en suggé-

(1) Gougerot. — La lutte antivénérienne (*Paris Médical*, 22-9-17).

rant toutes mesures utiles et en veillant officieusement à leur application, en signalant les lacunes, etc. ;

Recherche et traitement des foyers de contagion (par lettre discrète à la contaminatrice, etc.) ;

Propagande, conférences, brochures, etc., et lutte prophylactique en général.

Ces services, installés dans les hôpitaux des villes, doivent comprendre : salles d'attente, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes ; salles de consultations, salles de traitement. L'on pourrait y adjoindre deux salles de repos et un cabinet dentaire pour permettre les traitements mercuriels d'entretien.

Le service annexe devra être pourvu de tout le matériel nécessaire au traitement de la syphilis et de la blennorrhagie. Voici quel pourrait être ce matériel (1) :

4 appareils pour injections intraveineuses ;
2 supports (un pour 2 appareils) ;
2 seringues en verre de 10 c. c., avec tubulure latérale pour injections intraveineuses ;
4 aiguilles en platine iridié avec ailettes et à biseau court ;
2 seringues de Barthélemy en verre ;
2 aiguilles en platine iridié, pour seringues de Barthélemy ;
1 aiguille en platine iridié, pour ponction lombaire ;
Installation pour grands lavages ;
Sondes et bougies de divers calibres ;
Filière Charrière ;
Etuve à formol ;
4 injecteurs du Dr Bonneau ;
Jeu de béniqués sur plateaux ;
2 spéculums ;

(1) Queyrat. — Rapport sur l'organisation des services annexes

2 cuvettes ;
1 scarificateur ;
Pinces pour circoncision ;
4 pinces à forci pressure ;
3 bistouris ;
2 pinces ordinaires à disséquer ;
2 pinces ordinaires à dents de souris ;
Ciseaux droits ;
Ciseaux courbes ;
12 aiguilles courbes pour sutures ;
Trocart à hydrocèle, seringues à injections hypodermiques ;
1 thermocautère ;
Table speculum ;
Cuvettes, haricots, poissonnières, bocaux.

Il est indispensable que le service annexe soit doté d'un laboratoire. On pourrait trouver que la création de 300 laboratoires est excessive et qu'un laboratoire régional serait suffisant. Mais, M. le Dr Queyrat fait remarquer que ce laboratoire, pourvu de tous les perfectionnements modernes, servirait également à toutes les recherches bactériologiques et sérologiques demandées par les médecins de la région (1). Ce laboratoire, dont il évalue le prix de revient à 6.000 francs, pourrait ainsi se suffire à lui-même. Il ferait gratuitement les examens chimiques ou biologiques qui lui seraient demandés pour les malades indigents, mais garderait le droit de faire payer ces mêmes examens quand ils seraient demandés par des personnes en situation de payer.

Voici le matériel qu'il juge nécessaire pour le fonctionnement d'un tel laboratoire :

(1) Suivant le projet de dispensaire intégral d'hygiène sociale du docteur Sicard de Plauzoles.

1 microscope ; 1 revolver pour 3 objectifs : 2-6-8 ; à immersion 1/15 ; Oculaire : 1-4-9 ; 1 ultra microscope.

1 lampe Nernst pour ultra (1) ; Barres de Lenckart pour inclusions ; Microtome de Minot ; Etuve électrique Hearson ; Etuve (petite) à 56° ; Autoclave ; Four Pasteur ; Centrifugeur hydraulique ; Glacière ; Installation pour distiller l'eau (ballon-tube de Vigreux) ; Balance ; Fourneau à gaz ; Bec Bunsen ; Lampe d'émailleur pour souffler le verre.

Verrerie : Cloche pour le microscope, éprouvettes graduées, verres à expériences, tubes à essai, lames, lamelles, entonnoirs, carafes, flacon laveur, ballons, cuves de Joly, agitateurs, flacons à réactifs, lampe à alcool, nécessaire Ranvier pour colorants, tubes à réactions de Wassermann et de Hecht, 30 pipettes de Levaditi, flacon avec perle en verre, burettes de Mohr.

Divers : Porte-tubes ; Capsules de porcelaine de Bayeux ; Godets en porcelaine ; Etiquettes ; Pinces ; Bistouris, Ciseaux ; Plateau pour autopsie des animaux ; Plaques de liège ; Papier filtre ; Couteau à verre ; Parafine ; Seau.

Platine chauffante ; 2 fils de platine ; Colorants et produits chimiques ; Cloche à vide ; Cellule de Nageotte ; Albuminimètre de Sicard et Canteloube ; Tube d'Esbach ; Hématimètre de Malassez ; Broyeur de Latapie ; Appareil Latapie pour la contention des animaux ; Cages pour les animaux ; 12 cobayes et 3 lapins.

Le personnel du service annexe comprendrait un médecin-traitant, chef de service spécialiste, choisi par concours, avec ou sans assistant, un bactériologiste, chef de laboratoire et un personnel d'infirmiers ou infirmières et garçons de laboratoire.

Les crédits nécessaires sont fournis par le ministère de l'Intérieur, tant pour l'installation et le fonctionnement de ces services que pour l'hospitalisation des malades.

(2) La lampe Nernst, que l'on se procure difficilement actuellement peut être remplacée par une ampoule 1/2 watt, 220 volts, 55 bougies.

La circulaire de juin 1917 dit en effet : « Mon administration a participé aux dépenses motivées par ces diverses installations et continuera à le faire dans la mesure qui pour chaque cas sera reconnue nécessaire, au moyen des crédits votés par le Parlement pour la prophylaxie des maladies vénériennes ».

Le ministère aide également au fonctionnement de ces services par des subventions en rapport avec leur activité et avec les ressources hospitalières. Par exemple, pour la fourniture des arsenicaux, dont le prix est très élevé, le ministère fait savoir (15 décembre 1917) que MM. Poulenc ayant bien voulu lui consentir des prix spéciaux, le novarsenobenzol Billon sera fourni dans les conditions suivantes : le médecin fait connaître aux fournisseurs le nombre et la teneur des doses qui lui sont nécessaires. Celles-ci lui sont envoyées avec un bordereau et la facture est adressée au ministère de l'Intérieur, qui la paye après avoir établi sa conformité avec le bordereau. Depuis mai 1919, le galyl est fourni dans les mêmes conditions. Cette fourniture de novarsenobenzol, qui était de 7.793 francs en 1917, s'est élevée à 143.056 francs en 1919.

Pour l'hospitalisation « un tel intérêt social s'attache au traitement des vénériens et à l'isolement de certaines personnes particulièrement susceptibles de répandre la contamination, qu'il importe de la faciliter dans tous les cas où elle est nécessaire, en assurant à ceux qui en sont l'objet une discrétion absolue. A cet effet, il ne sera pas procédé à la recherche du domicile de secours. Les vénériens

seront hospitalisés en vertu de la loi de 1851, étant considérés comme tombés malades sur le territoire de la commune, siège de l'hôpital. Par suite, les dépenses d'hospitalisation ne seront pas mises à la charge de la collectivité du domicile de secours ; elles incomberont à l'établissement hospitalier auquel l'État apportera son concours ».

L'hôpital va payer jusqu'à concurrence de la moyenne des sommes dépensées pendant ces dernières années pour cette catégorie de malades et le surplus sera payé par l'État.

Le service annexe continuera son œuvre de prophylaxie, en étendant son action hors de la ville où il est installé, par des sous-consultations dans les centres industriels et dans les centres ruraux.

Il fera aussi de la prophylaxie en agissant contre l'une des sources de la syphilis : la prostitution. Dans bien des endroits encore, règlements et visite des femmes sont insuffisants. Les règlements pourraient être modifiés suivant les indications de la circulaire ministérielle du 1er juin 1919. Quant aux visites, elles devraient être bi-hebdomadaires : examen clinique et bactériologique ; toute nouvelle inscrite soumise au Wassermann ; hospitalisation et traitement obligatoires des contagieuses ; traitement d'entretien sérieux, qui pourrait être pratiqué au service annexe, lors de la visite sanitaire.

Le système de réglementation actuelle pourrait être encore perfectionné par un régime de demi-liberté, qui serait la surveillance et le traitement volontaires au service annexe ou par un médecin

choisi par la prostituée. Celle-ci n'a plus ainsi de contact avec la police, tant qu'elle continue à assister régulièrement aux visites et aux traitements. Le rôle de la police se bornant à la recherche des clandestines, la répression du racolage, la surveillance des hôtels et garnis.

* * *

Un dispensaire type pourrait disposer des locaux suivant :

Deux salles d'attente, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, cabines distinctes de deshabillage donnant sur le cabinet de consultation, évitant toute promiscuité et permettant l'arrivée, un à un, des malades devant le médecin, sans perdre de temps.

Cabinet de consultation avec table speculum, lit d'examen, paravents.

Deux salles de traitement ambulatoire, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes.

Nous avons vu plus haut quel matériel serait nécessaire pour assurer ce traitement, tant pour la syphilis que pour la blennorrhagie, et, soit que l'on ait à faire des injections mercurielles hypodermiques, soit arsénicales intraveineuses. Un dispositif d'appareils à injection intraveineuse, tel que nous en avons vu fonctionner à l'hôpital Cochin, permettant de traiter simultanément quatre malades par des injections lentes de 606, donne la possibilité de soumettre à ce traitement plusieurs dizaines de malades en une heure.

Une autre disposition serait d'avoir une salle

destinée au traitement des syphilis et une autre pour les blennorrhagies.

Deux salles de repos devant comprendre au moins dix lits chacune, pour permettre aux malades injectés de se reposer quelques heures. Le malade venant au traitement se présenterait le matin, à jeun, et ne sortirait qu'à 16 heures, au plus tôt. Les lits pourraient être dans de petits boxs fermés d'un rideau (1). Ces salles permettraient également de pratiquer la ponction lombaire au dispensaire.

Un cabinet dentaire.

Un laboratoire qui devra être assez vaste ou même comporter deux pièces, l'une ou seront les étuves, autoclave, glacière, appareil à eau distillée, l'autre, reservée aux prises de sang, Wassermann, etc...

Une salle de conférences destinée à l'enseignement, à laquelle on adjoindra une salle de moulages et de collections. La clinique de syphiligraphie de Strasbourg dispose également d'une riche bibliothèque d'ouvrages spéciaux.

En dehors d'une ville de Faculté, une salle de conférence serait utile pour pratiquer des réunions, causeries de propagande s'adressant à tous les milieux : militaires, instituteurs, lycéens, ouvriers, milieux féminins. La prophylaxie n'est pas toute dans la thérapeutique.

(1) Il est bien entendu que, suivant les circonstances, on peut-être amené à modifier ce projet. Si le dispensaire est placé dans un hôpital, ces salles de repos, par exemple, qui demandent peu d'aménagement spécial pourraient être disposées dans une salle libre.

CHAPITRE III

Le dispensaire anti-vénérien de Nancy

C'est dans la consultation de la Maison de Secours qu'il faut chercher la première origine du dispensaire anti-vénérien de Nancy. Depuis de longues années déjà y étaient pratiqués consultation gratuite et traitement ambulatoire de la syphilis, lorsque fut ouvert, en 1914, l'hôpital Maringer. Là, fut réellement installé le premier dispensaire anti-vénérien de Nancy. Il comprenait : deux salles d'attente, une pour les hommes, l'autre pour les femmes ; une grande salle de consultation où se pratiquaient également les traitements ; un laboratoire pourvu de tout le matériel nécessaire ; une chambre noire pour l'ultra-microscope.

Avant la guerre, peu d'installations semblables existaient : les premiers dispensaires venaient de se créer à Paris, à Liège. Néanmois, le dispensaire de Nancy comportait tout ce qui est indispensable pour jouer ce rôle et, aujourd'hui encore, après six ans, où la question des dispensaires s'est précisée, où leur création s'est généralisée, il continue à fonction-

ner dans ces mêmes salles que nous avons décrites plus haut et où l'on traite, journellement, par dizaines, les syphilitiques (voir 1er partie, chapitre II.).

Ce service n'étant pas susceptible d'agrandissements dans les bâtiments qu'il occupe va être doublé prochainement par l'adjonction d'une baraque, du modèle militaire G. B. M. Cette baraque actuellement en construction est placée en face les fenêtres de la salle de consultation. Le laboratoire s'en réserve une partie, l'autre est destinée à recevoir les blennorrhagies qui, jusqu'alors, étaient traitées à l'hôpital Marin.

Dans un avenir plus ou moins lointain, ces bâtiments seront remplacés par un nouveau dispensaire qui doit s'élever dans un espace libre qui se trouve entre les bâtiments qu'occupent les hommes et celui qu'occupent les femmes, alors que le service de consultation actuelle en est éloigné et qu'il est nécessaire de parcourir de longs couloirs pour aller d'un service à l'autre. Toutes les différentes parties du service seront ainsi réunies avec une entrée indépendante sur le quai de la Bataille.

Le projet comporte la construction d'un pavillon d'un seul rez-de-chaussée de trente mètres de long sur quatorze de large.

Au milieu, une salle de conférences et le laboratoire et, disposés symétriquement de part et d'autre : deux salles d'attente, deux salles de consultation, deux salles de traitement ; l'un des côtés étant destiné aux hommes, l'autre aux femmes. Chaque partie,

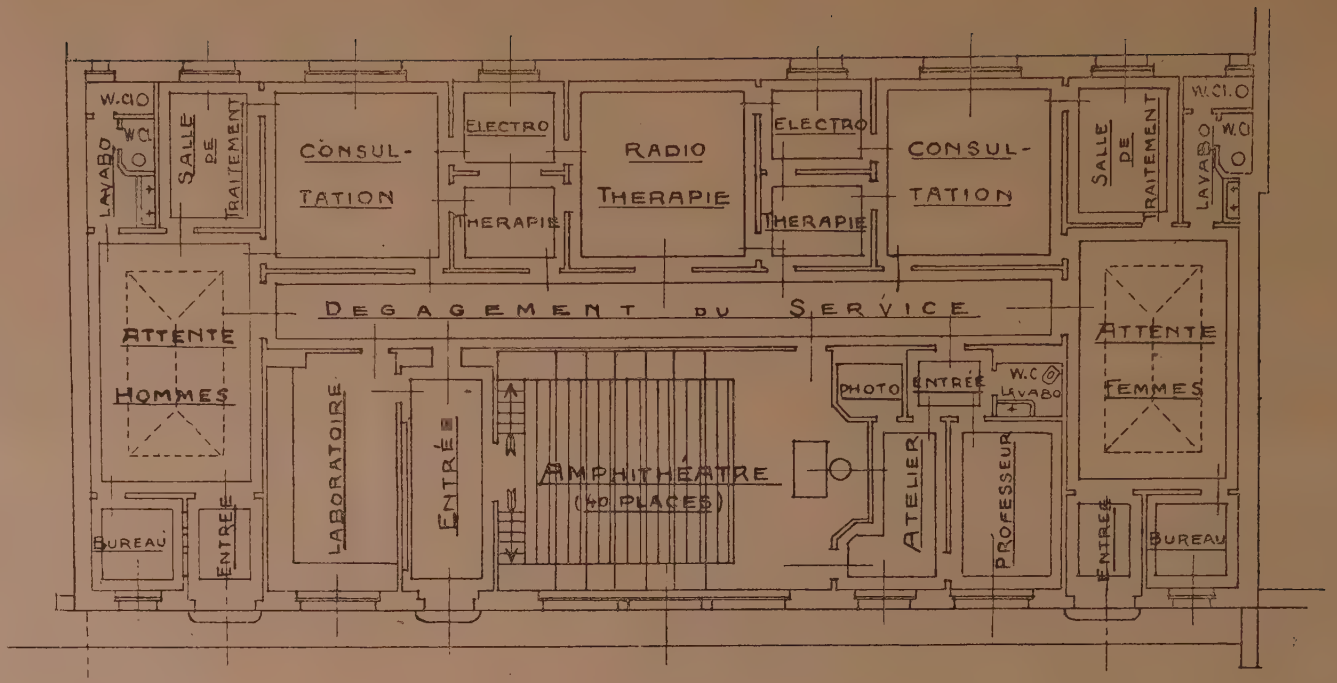
W.C.
LAVABO
SALLE DE TRAITEMENT
CONSULTATION
ELECTRO
THERAPIE
RADIO THERAPIE
ELECTRO
THERAPIE
CONSULTATION
SALLE DE TRAITEMENT
W.C.
LAVABO
W.C.
ATTENTE HOMMES
DEGAGEMENT DU SERVICE
ATTENTE FEMMES
LABORATOIRE
ENTRÉE
AMPHITHÉATRE (60 PLACES)
PHOTO
ENTRÉE
W.C.
LAVABO
ATELIER
PROFESSEUR
BUREAU
ENTRÉE
ENTRÉE
BUREAU

complètement indépendante, est pourvue d'une entrée distincte.

D'ailleurs, le plan reproduit ci-contre donne les meilleures indications sur la distribution des différentes salles du futur dispensaire, qui ne fera que continuer, dans des locaux mieux appropriés, le dispensaire actuel placé à l'entrée de l'hôpital. Un seul bâtiment remplacera les salles en service aujourd'hui et la baraque prochainement ouverte et, sous le contrôle du laboratoire, fonctionneront non seulement la consultation et le traitement des syphitiques, mais aussi consultation et traitement des vénériens de toutes catégories. Vénériens d'un côté, vénériennes de l'autre, disposent de services identiques, complètements indépendants. L'on supprime ainsi les inconvénients multiples qui résultent de la succession ininterrompue d'hommes et de femmes dans les mêmes salles d'examen et de traitement.

Comme par le passé et pour la raison indiquée plus haut, la consultation de dermatologie sera confondue avec celle de vénéréologie. Le nombre de ces consultants est encore supérieur à celui des vénériens. Si bien que c'est par centaines que les malades sont appelés à passer par ce dispensaire et qu'il est destiné à jouer un rôle plus important que tout autre consultation hospitalière. Pour le 1er trimestre 1920, il a été pratiqué à cette consultation externe :

	Injections de Biiodure	Novarsenol	Cyanure de Hg.	Huile grise
JANVIER	544	152	11	
FÉVRIER	471	155	19	35
MARS	595	227		29

Ce sont 150 malades par semaine dont il assure la guérison et pour de tels résultats, qu'on n'obtient dans aucune autre maladie, quelques moyens coûteux qu'on mette en œuvre, il suffit d'un petit pavillon qui servira en outre à traiter les blennorrhagies, aussi nombreuses, et les affections cutanées. Et ce rôle, que le dispensaire joue vis-à-vis de l'indigent traité et guéri, n'est rien si on le compare au rôle social qu'il joue et qu'il doit jouer de plus en plus.

Il n'a pas toujours existé, mais s'il fallait le supprimer et se retrouver dans les conditions d'il y a dix ans, ce serait une catastrophe. La maladie, toujours plus envahissante, nous force à ne pas nous arrêter en chemin et à perfectionner tous les jours les armes dont nous disposons pour la combattre. Dans cette lutte, le rôle de l'hôpital passe au second plan. La création d'un dispensaire destiné à sauvegarder l'individu dans sa descendance, et la société dans son avenir ne devrait pas être subordonnée à une question d'argent, d'autant plus que les sommes nécessaires, relativement peu importantes, seraient largement remboursées plus tard par l'économie de plusieurs milliers de journées d'hôpital.

CONCLUSION

Durant la période 1914-1919, outre ses morts de guerre, la France a perdu par l'excédent des décès sur les naissances, qui est de 1.272.000 pour les 77 départements non envahis, plusieurs millions d'habitants. Quelques-uns vont jusqu'à prétendre que le tiers de sa population adulte est atteinte de syphilis. Il est certain que dans notre région où toutes les conséquences funestes de la guerre se sont faites profondément sentir, la maladie a subi une recrudescence jamais atteinte et surtout elle a pénétré dans des milieux jusque là indemnes. Le mari l'a rapporté à sa démobilisation ou l'a prise chez sa femme. Dans les petits villages où cantonnèrent tant de régiments, elle n'est plus une rareté. Et aujourd'hui elle frappe en grand nombre les jeunes gens de 20 ans, de 18 ans et plus jeunes encore.

Aussi il importe, et il n'y a pas un instant à perdre, de protéger l'enfance et la jeunesse encore saine et et de stériliser ces centaines de malades qui s'apprêtent à apporter dans le mariage un mal héréditaire, qui plus que tout autre, touche aux sources mêmes de la vie. Et nous serions heureux de contribuer à ce

résultat par notre faible appel, joint aux voix plus autorisées de nos maîtres et aux voix les plus autorisées de France.

Les voies droites sont parfois pénibles à suivre, mais combien plus sûres, car le mal est partout. A ceux qui font bon marché des lois morales et des principes religieux, qui pour beaucoup jusqu'ici ont été la meilleure sauvegarde nous rappellerons que c'est un devoir de placer l'intérêt social au-dessus de l'intérêt individuel. De combien de journées d'amertume ils peuvent payer l'oubli de ce devoir, heureux lorsqu'il ne s'y joint pas le remords d'avoir contribué, sciemment ou non, à propager la maladie.

Pendant cinq ans nous avons tous vus, dans les plaines lorraines toutes proches et sur tous les fronts de bataille, tomber par centaines et par milliers, les meilleurs de nos camarades. Ils ont rempli le dur devoir de mourir pour un idéal : pour que la France vive. Ce sacrifice ne doit pas être inutile ; notre devoir actuel est moins rude, il est aussi formel : ils ont su bien mourir, nous leur devons de bien vivre.

Vu :

Nancy, le 12 mars 1920.

Le Président de la Thèse.
L. SPILLMANN.

Vu :

Nancy, le 13 mars 1920.

Le Doyen,
E. MEYER.

Vu et permis d'imprimer :

Nancy, le 15 mars 1920.

Le Recteur de l'Académie,
Ch. ADAM,
Membre de l'Institut.

BIBLIOGRAPHIE

Archives de Nancy. — CC. 408, 428, 502, 504, 513, 518, 521.

Archives de la Meurthe. — C. 326, 329, 334, L. 1747.

Bayet et Malvoz. — La prophylaxie sociale de la syphilis devant les récents progrès de la syphiligraphie.

Blaschko. — *Der Einfluss der Syphilis auf die Lebensdauer.*

Chéry. — Syphilis, maladies vénériennes et prostitution. Th. Toulouse, 1912.

Chabassut. — Les consultations du soir à Ricord-Cochin. Th. Paris, 1907.

Chirurgie complète suivant le système des modernes. — A Paris, chez la veuve de Charles-Maurice d'Houry, rue Vieille-Boucherie, MDCCLVII.

Etienne (G.). — Les lois générales de la prostitution. *Revue Médicale de l'Est*, 1er, 15 juin, 15 juillet, 1er, 15 août, 1er septembre 1901.

Faivre (Paul). — Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur sur la lutte antivénérienne dans la population civile (1920).

Fruhinsholz. — Pratique médico-chirurgicale, article Syphilis et grossesse.

Fruhinsholz. — De la blennorrhagie dans ses rapports avec la grossesse et la puerpuralité. Th. Nancy, 1902.

Gougerot. — Le traitement de la syphilis en clientèle.

Gougerot. — La lutte antivénérienne ; les perfectionnements désirables. *Paris Médical*, 1917, n° 38.

Gougerot. — La lutte antivénérienne. Congrès interallié d'hygiène sociale, 22-26 avril 1919.

Hezard. — De la mortinatalité dans le département de Meurthe-et-Moselle. Th. Nancy, 1915.

Lepage. — Archives de Nancy.

Lionnois. — Histoire des Villes Vieille et Neuve de Nancy. *Mémoires de la Société Lorraine d'Archéologie*, t. LIX, 1909.

Malvoz. — Un dispensaire de prophylaxie antisyphilitique.

Milian. — La Croix-Rouge américaine et la lutte contre les maladies vénériennes. *Paris Médical*, 1919, n° 21.

Pfister. — Histoire de Nancy.

Pillement. — La prostitution en Lorraine, particulièrement à Nancy, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle. *Revue Médicale de l'Est.*

Queyrat. — Rapport sur l'organisation des services annexes, le recrutement, l'instruction et la nomination du personnel des services annexes.

Revue d'Hygiène et de Médecine légale, 1917-1919.

Sicard de Plauzoles et Weisweiller. — Compte rendu du congrès interallié d'hygiène sociale pour la reconstitution des régions dévastées par la guerre.

Sicard de Plauzoles. — Pour le salut de la race française.

Sicard de Plauzoles. — L'Office prophylactique ou dispensaire intégral d'hygiène sociale.

Spillmann (L.). — Comment on doit comprendre l'hospitalisation des vénériens. *Revue Médicale de l'Est*, 1908.

Spillmann (L.). — Le dispensaire antisyphilitique de la clinique de dermatologie et de syphiligraphie de Nancy. *Presse Médicale*, 8 juillet 1914.

Spillmann (L. et Benech (J.). — La syphilis à la clinique de la Maison de Secours pendant l'année 1909-1910. *Revue Médicale de l'Est*, 1911.

Spillmann (L.) et Zuber. — Syphilis et prostitution à Nancy. *Revue Médicale de l'Est*, 1913.

Spillmann (L.) et Benech (J.). — Du Refuge à la Maison de Secours (1624-1914).

Spillmann (L.). — Leçon d'ouverture de la chaire de clinique des maladies cutanées et syphilitiques. *Revue Médicale de l'Est*, tome XLVIII, n° 4.

Vigneron. — La prostitution clandestine à Nancy. Th. Nancy, 1901.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION 5

PREMIÈRE PARTIE. — La lutte antivénérienne aux XVIII^e et XIX^e siècles 7

CHAPITRE PREMIER. — L'assistance aux pauvres vénériens au XVII^e siècle. Les Renfermeries pour filles libertines : la Cimenterie, la Vénerie, la Tonderie. . 7

CHAPITRE II. — La Maison de Secours, l'Hôpital H. Maringer. La prostitution réglementée 29

DEUXIÈME PARTIE. — Le dispensaire antivénérien. 49

CHAPITRE PREMIER. — Accroissement de la syphilis à Nancy du fait de la guerre. Nécessité vitale de lutter contre elle 49

CHAPITRE II. — Considérations générales sur le dispensaire antivénérien. Les services hospitaliers annexes. Projet de dispensaire 57

CHAPITRE III. — Le dispensaire antivénérien de Nancy. 75

CONCLUSIONS 81

BIBLIOGRAPHIE 85

ANCIENNE IMPRIMERIE VAGNER, 3, rue du Manège, Nancy.